

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20241217-23-17-12-24-C-DE
Date de télétransmission : 09/01/2025
Date de réception préfecture : 09/01/2025

DELIBERATION
23/ 17-12-24 / C

Le 17 Décembre 2024

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Evaluation à mi-parcours – avis et recommandations

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 10

Date de convocation : 3 décembre 2024

PRESENTS :

MMES CASTON J., CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., GEAY MC., JACQUOT C., GRANGEON S.,
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G.,
ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., FAURE JF.,
JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAT G., DESSENNE M., PEYRET JM., SAYN L., BOUVIER JM., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., BERNARD E., DAMBRINE F., BRUN F., FLICK J., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAVE P., MANTONNIER L., VILLIOT D., AUDEMARD N.

9 ABSENTS EXCUSES :

MMES BRUNIAU S., VIALLON AL.
MRS GAUDET JM., ESTRANGIN M., CHABERT C., RIOU J., MACLIN B., ROUX G., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

VU le projet de territoire, notamment l'enjeu 2 : « dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques » et son orientation 2.2 : « renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions à effet de serre » ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 fixant les modalités d'application des PCAET ;

VU la délibération n°10/ 28-09-21 / C du 28 septembre 2021 approuvant la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée pour 6 ans ;

VU la délibération n°06/ 09-07-24 / C du 9 juillet 2024 approuvant la méthodologie d'évaluation obligatoire à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial ;

CONSIDÉRANT l'obligation, issue de l'article R.229-51 du code de l'environnement, pour la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, de réaliser une évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial mis à disposition du public ;

CONSIDÉRANT la présentation de l'évaluation à mi-parcours le 6 novembre 2024 en COPIL du PCAET et le souhait de matérialiser les résultats de l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée à travers une délibération ;

La CCVD est engagée de longue date dans une démarche énergie-climat. En effet, consciente des effets du changement climatique sur le territoire, la Communauté de communes a engagé l'élaboration d'un document cadre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

DELIBERATION

23/ 17-12-24 / C

Le PCAET, initié en 2018, a été élaboré collectivement avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les communes du territoire. L'ensemble des documents approuvés en conseil communautaire sont disponibles selon le lien suivant :

<https://www.valdedrome.com/5585-le-plan-climat-air-energie-territorial.htm>

Le PCAET a été voté pour une durée de 6 ans en septembre 2021, en incluant une évaluation et modification à 3 ans (soit en 2024).

Methodologie de l'évaluation

Après 3 années de mise en œuvre de son PCAET, la CCVD a réalisé une évaluation à mi-parcours, conformément à la réglementation. Cette évaluation s'est appuyée sur :

- L'observatoire du Plan Climat de la CCVD (suivi du plan d'actions et des tendances du territoire)
- Le référentiel national Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial
- Les avis et recommandations de la Commission Environnement

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours et des différentes recommandations (techniques, externes et de la Commission Environnement) ont été présentés au Comité de Pilotage et arbitrées.

Les principales tendances sur le territoire (résultats de l'observatoire)

- Le territoire est particulièrement sensible au changement climatique, en témoigne l'évolution de la température (+2,5 °C en température moyenne annuelle), l'augmentation des journées chaudes, des sécheresses, la baisse du débit mensuel minimal des cours d'eau, etc. Par ailleurs, le territoire est exposé au risque allergique et incendie.
- Si la consommation et la production d'énergie reste sur la même tendance que celle observée depuis 2015 cela ne permettra pas au territoire d'être à énergie positive d'ici 2050.
 - o Le levier de réduction des consommations est celui qui s'éloigne le plus de la trajectoire souhaitée.
 - o La production d'énergies renouvelables du territoire est sur une tendance proche des objectifs fixés du PCAET.
- Bien que les émissions totales de gaz à effet de serre sont en baisse de -5,7% depuis 2015, la tendance n'est pas assez prononcée pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET (-24% en 2030).
 - o Le résidentiel et l'industrie suivent des trajectoires permettant d'atteindre les objectifs.
 - o Les transports et le tertiaire ne suivent pas une baisse assez prononcée alors que le secteur agricole suit une tendance inverse à celle souhaitée.
- Environ 150 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2021 sur le territoire, soit une moyenne de 15 hectares par an majoritairement pour l'habitat. Une attention est à porter sur le respect des objectifs de la loi Climat & Résilience afin de préserver les stocks et flux carbone du territoire.
- Les polluants sont globalement en phase de réduction telle que prévue dans le PCAET et en phase d'atteindre les objectifs, en dehors de l'ammoniac (-2% projeté en 2030 contre -33% en objectifs).
 - o Une attention particulière sera à porter sur les objectifs lors de la révision du PCAET pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

Etat d'avancement du plan d'actions

- Un bon niveau d'engagement des actions, avec les 2/3 des actions à mi-parcours.
- La dynamique autour des actions est plutôt bonne, seulement 6 actions souffrent d'une faible dynamique.
- Au niveau de l'atteinte des objectifs, cela varie en fonction des actions. De manière globale, la plupart des actions n'ont pas atteint leurs objectifs pour 2023, 4 les ont atteints, 17 sont en dessous de 50% de réalisation.
- Les actions comportant un bon niveau de réalisation (50% et au-delà) sont principalement liées aux actions sur lesquelles la CCVD a une maîtrise directe ou sur lesquelles la politique était bien engagée :
 - o Action 4 : Mettre en place un observatoire du PCAET

DELIBERATION

23/17-12-24 / C

- Action 6 : Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité
- Action 10 : Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales
- Action 11 : Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire
- Action 12 : Développer la pratique du vélo
- Action 17 : Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification
- Action 19 : Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables
- Action 22 : Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois
- Action 24 : Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
- Action 26 : Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire
- Action 28 : Développer l'économie à partir de la demande locale
- Action 29 : Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)
- Action 30 : Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)
- Action 31 : Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
- Action 32 : Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois
- Action 33 : Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives

Les principales pistes de progrès opérationnelles identifiées

Se fixer des objectifs de résultats par fiche actions à l'horizon 2026, avec les porteurs d'actions. Ces objectifs pour 2026 doivent être atteignables, et s'inscrire dans la trajectoire de la stratégie du plan climat voté en 2021. Les indicateurs de suivi seront d'environ 4 par actions, permettant d'avoir un suivi des objectifs fixés ci-dessus, sans chercher l'exhaustivité. Ces nouveaux objectifs seront soumis au COPIL PCAET.

Par ailleurs, suite au travail d'évaluation à mi-parcours et des différents types de recommandations (techniques, externes et de la Commission Environnement), le COPIL souhaite modifier le plan d'actions du PCAET.

Ainsi, ci-dessous les actions qui ne font pas l'objet d'arbitrage spécifique, qui sont donc à poursuivre et à conserver :

N° action	Intitulé
3	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs
7	Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages
8	Former les professionnels et mobiliser les habitants
12	Développer la pratique du vélo
13	Remplir les véhicules
19	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables
22	Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois
24	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)

DELIBERATION

23/17-12-24/C

25	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre
27	Accompagner les actions d'écoécologie industrielle et d'écoconception
28	Développer l'économie à partir de la demande locale
29	Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)
30	Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)
31	Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
33	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives
34	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE

Les actions suivantes vont être réorientées et/ou relancées :

N° action	Intitulé	Récommandations
2	Créer et animer un club citoyen	Réorienter l'action : "trouver un outil, une gouvernance plus participative autour du Plan Climat Energie Territorial"
4	Mettre en place un observatoire du PCAET	<p>Intégrer de nouveaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> Organiser des formations continues à destination des élus, avec des visites de réalisations concrètes (réseau de chaleur, autoconsommation photovoltaïque) et des pédagogies alternatives. Intégrer les citoyennes et les citoyens autant que possible dans l'organisation de ces temps. Améliorer la communication autour de l'Observatoire (en lui trouvant un nom attractif et en évitant les acronymes), rendre visibles les actions exemplaires et les projets en cours.
5	Renforcer animation et sensibilisation des scolaires sur les enjeux biodiversité, climat et énergie	Scinder l'action 5 en deux actions : une à destination des scolaires, la deuxième sur les autres types de publics afin d'améliorer leur visibilité.
6	Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité	<p>Renforcer en priorité les axes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -S'engager de façon plus ambitieuse dans une politique de promotion de la mobilité durable en interne. - Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique. - Expérimenter une démarche du type "évaluation climat du budget" dans le cadre de la construction du budget intercommunal - Mettre en place une grille type « climat des projets » - Boussole de la transition. <p>Concernant la partie sur les communes, le COPIL souhaite scinder l'action pour donner plus de visibilité.</p>
9	Mener des actions de plaidoyer (lobbying) pour une réglementation	Renforcer l'action : en prenant notamment en compte les recommandations de la commission environnement de mobiliser les élus d'échelons administratifs supérieurs pour intégrer les

DELIBERATION

23/17-12-24 / C

	nationale compatible avec le PCAET	priorités du PCAET au niveau législatif et faire connaître les actions réalisées sur le territoire
10	Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales	Renforcer l'action avec la mise en place de programmation pluriannuelle des investissements pour les travaux de performance énergétique pour le patrimoine bâti communal et intercommunal, axé les rénovations sur le confort d'été sans climatisation, etc.
11	Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire	Réorienter, renforcer l'action sur les sujets suivants: - renforcer l'accompagnement du petit tertiaire, étudier la possibilité de relancer cette action - soutenir la réalisation de diagnostic et d'actions de sobriété - renforcer les collaboration avec les entreprises locales en mettant en avant les entreprises pépites (label biovallée, Eco-defis, etc)
14	Réduire les besoins de déplacement - développer le coworking	Modifier l'intitulé et le contenu de l'action : accompagner les Tiers-lieux culturels
15	Transporter les marchandises autrement	Action à conserver, qui sera développée dans le futur plan de mobilité simplifié
16	Promouvoir une mobilité durable - soutien à la création d'une agence de mobilité	Changer l'intitulé par "Promouvoir une mobilité durable". Recommandations qui seront développées dans le Plan de Mobilité simplifié
17	Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification	Conserver à l'identique - poursuivre l'action
18	Préparer l'après planification	Conserver à l'identique - poursuivre l'action
20	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole	Poursuivre cette action notamment au vu des nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables
21	Relocaliser la production d'énergie - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables	Actions à poursuivre et à traiter dans le cadre du SDER- schéma directeur des énergies renouvelables
23	Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières biOGNV, hydrogène et électrique	Action à relancer
26	Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire	Modifier le contenu de l'action. Mettre en place formellement une stratégie d'économie circulaire" et renforcer la collaboration PCAET avec le GEVD
32	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et	Renforcer l'animation d'un réseau local de propriétaires forestiers pour développer les pratiques sylvicoles vertueuses. Action à renforcer dans la stratégie forestière

DELIBERATION

23/ 17-12-24 / C

	d'adaptation de la forêt-filière bois	
35	Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade	Poursuivre cette action avec le SMRD et créer une action spécifique dirigée vers la sensibilisation des acteurs touristiques aux enjeux environnementaux

DELIBERATION
23/ 17-12-24 / C

Les actions suivantes vont être créées :

N° action	Intitulé	Orientations
36	Mettre en place une formation initiale pour les élus lors du prochain mandat	Elaborer en 2025 le plan de formation, idéalement sous forme d'un récit mobilisateur.
37	Renforcer l'animation et la sensibilisation du grand public (hors scolaires) sur les enjeux biodiversité, climat et énergie	1. Organiser des événements communautaires et journées de sensibilisation sur le climat (ex : une action récurrente qui s'ancre localement) pour mobiliser les citoyens. 2. Encourager les initiatives des petits collectifs (FabLab, associations locales) pour multiplier les actions locales et favoriser une appropriation collective.
38	Accompagner les communes dans leurs projets de transitions écologiques	1. Communiquer activement sur les services disponibles de la CCVD pour la mise en œuvre des actions de transition 2. Assurer une veille sur les financements disponibles pour la transition écologique et faciliter l'accès à ces financements pour les communes. 3. Positionner la CCVD comme AMO pour les communes pour la mise en œuvre de plan climat communaux et de réalisation des actions de transition
39	Accompagner et sensibiliser les associations dans la transition	1. Généraliser le conditionnement des subventions des associations à des critères environnementaux. 2. Élaborer une charte d'éco-événements avec les communes pour les associations, avec des recommandations pratiques sur la réduction de leurs impacts (énergie, déchets, mobilité) et leurs leviers d'actions.
40	Développer une culture du risque sur le territoire	1. Développer des plans de crise pour les communes et l'intercommunalité afin de prendre davantage en compte les impacts du changement climatique dans les politiques locales. 2. Encourager la création de réserves citoyennes pour mieux répondre aux crises environnementales et climatiques au niveau local.
41	Renforcer l'animation autour des actions de sobriété	Renforcer et développer des actions autour de promotion de la sobriété autour de différents acteurs (grand public, famille, usagers, etc) et multi-thématisques (énergie, eau, matière, etc.)
42	Sensibilisation des acteurs touristiques aux enjeux environnementaux	Mettre en place une action spécifique à destination des acteurs touristiques du territoire.

L'action n°1, « Lancer des appels à projet citoyens dans les communes » est abandonnée, les élus du COPIL estiment que d'autres appels à projet thématique existent et sont plus pertinents par secteur.

Ainsi, le nouveau plan d'actions est ainsi constitué :

Objectifs stratégiques	N° d'action	Intitulé de l'action
OS 1. Mobiliser le territoire	1	Mettre en place une formation initiale pour les élus lors du prochain mandat
OS 1. Mobiliser le territoire	2	Définir un outil et une gouvernance autour du PCAET
OS 1. Mobiliser le territoire	3	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs
OS 1. Mobiliser le territoire	4	Mettre en place un observatoire du PCAET

DELIBERATION

23/17-12-24/C

OS 1. Mobiliser le territoire	5	Renforcer animation et sensibilisation des scolaires sur les enjeux biodiversité, climat et énergie
OS 1. Mobiliser le territoire	6	Renforcer l'animation et la sensibilisation du grand public (hors scolaires) sur les enjeux biodiversité, climat et énergie
OS 1. Mobiliser le territoire	7	Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire
OS 1. Mobiliser le territoire	8	Accompagner les communes dans leurs projets de transitions écologiques
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	9	Renforcer l'animation autour des actions de sobriété
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	10	Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	11	Former les professionnels et mobiliser les habitants
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	12	Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale compatible avec le PCAET
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	13	Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	14	Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	15	Développer la pratique du vélo
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	16	Remplir les véhicules
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	17	Accompagner les Tiers Lieux culturels du territoire
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	18	Transporter les marchandises autrement
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	19	Promouvoir une mobilité durable

DELIBERATION

23/ 17-12-24 / C

OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	20	Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification
OS 2. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	21	Préparer l'après planification
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	22	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	23	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	24	Relocaliser la production d'énergie - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	25	Développer les chaudières et réseaux de chaleur bois
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	26	Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières bioGNV, hydrogène et électrique
OS 4. Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone	27	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
OS 4. Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone	28	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	29	Etablir une feuille de route économie circulaire pour favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	30	Accompagner les actions d'écologie industrielle et d'ecoconception
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	31	Accompagner et sensibiliser les associations dans la transition
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	32	Sensibilisation des acteurs touristiques aux enjeux environnementaux
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	33	Développer l'économie à partir de la demande locale
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	34	Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)
OS 6. S'adapter au changement climatique	35	Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)
OS 6. S'adapter au changement climatique	36	Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
OS 6. S'adapter au changement climatique	37	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois.
OS 6. S'adapter au changement climatique	38	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives

DELIBERATION

23/17-12-24/C

OS 6. S'adapter au changement climatique	39	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE
OS 6. S'adapter au changement climatique	40	Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade
OS 6. S'adapter au changement climatique	41	Développer une culture du risque sur le territoire

Les pistes de progrès méthodologique pour la révision du PCAET (tous les 6 ans, soit en 2027)

Les élus du COPIL soulignent la qualité du travail effectué par la commission environnement et du travail des étudiants de Sciences Po Grenoble. Au vu de ces différents retours, les élus souhaiteraient, lors de la révision du PCAET, mener une démarche en incluant à nouveau une instance externe tout en prenant en compte les remarques du retour d'expérience de l'évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire en :

- Diversifiant les acteurs participant à l'évaluation,
- Renforçant la concertation avec les élus, agents, partenaires et citoyens,
- Faisant appel à un observateur/facilitateur extérieur (neutre).

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- De prendre acte des résultats de l'évaluation à mi-parcours et des recommandations qui en sont issues.
- De valider le principe d'engager l'actualisation du programme d'actions du PCAET sur la base des pistes de progrès identifiées.
- De valider l'évaluation à mi-parcours.
- De valider sa diffusion sur le site internet de la CCVD.
- D'autoriser le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD

Le Président

Jean SERRET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

10 JAN 2025

valuation à mi-parcours

novembre 2024

Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée

1. Contexte de l'évaluation à mi-parcours	3
A. Les objectifs du PCAET	3
B. Le plan d'actions du PCAET	4
C. Cadre juridique de l'évaluation à mi-parcours	6
2. Méthodologie	6
3. Appréciations des dynamiques du territoire : observatoire	7
A. Climat : évolution des tendances	7
B. Evolution des consommations d'énergie	9
C. Evolution de la production d'énergie renouvelable	11
D. Evolution de la couverture de la consommation par la production locale	13
E. Facture énergétique	13
F. Evolution des émissions de gaz à effet de serre	14
G. Stockage carbone, flux carbone et occupations des sols	15
H. Evolution de la qualité de l'air	17
I. Synthèse des évolutions	19
4. Etat d'avancement du programme d'actions	19
A. OS 1 - Mobiliser le territoire	21
B. OS 2 - Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	23
C. OS 3 - Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	28
D. OS 4 - Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone	31

E. OS 5 - Favoriser l'économie circulaire	32
F. OS 6 - S'adapter au changement climatique	34
G. Synthèse et recommandations	37

5. La démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique	38
A. Méthodologie	38
B. Etat des lieux	40
C. Synthèse et recommandations	41

6. Avis évaluatif et recommandations de la commission Environnement	45
A. Contexte	45
B. Méthodologie de travail	46
C. Les données étudiées pour l'avis	47
D. Avis évaluatif de la commission environnement	48
E. Recommandations de la commission environnement	52

7. Bilan du rôle de coordinateur	54
A. Des instances de gouvernance dédiées au PCAET	54
B. Pas d'instances dédiées au PCAET ouvertes aux autres habitants et communes du territoire	55
C. Des instances ponctuelles et un Forum PCAET pour les partenaires	55
D. La CCVD, un rôle de coordinateur de la cohérence des politiques de développement territorial à renforcer	55
E. Moyens humains et financiers	55
F. Anticipation et préparation des évolutions futures	56
G. Propositions pour la méthodologie d'évaluation finale du PCAET	56
H. Retour d'expérience des étudiants sur l'évaluation à mi-parcours	57
I. Propositions pour la révision du PCAET	58
J. Conclusion et projections	59
K. Synthèse des pistes de progrès	60
L. A. Les pistes de progrès identifiées concernant le plan d'actions du PCAET	60
M. B. Les pistes de progrès méthodologique pour la révision du PCAET (tous les 6 ans, soit en 2027)	66
N. C. Annexe 3 – document de travail de la commission environnement Indicateurs	70
O. D. Annexes	67
A. Annexe 1 – notation actions PCAET	67
B. Annexe 2 – Ateliers COT	69
C. Annexe 3 – document de travail de la commission environnement Indicateurs	70

1. Contexte de l'évaluation à mi-parcours

La Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée (CCVD) est engagée de longue date dans la démarche énergie-climat. En effet, consciente des effets du changement climatique sur le territoire, la Communauté de communes a engagé l'élaboration d'un document cadre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le PCAET, initié en 2018, a été élaboré collectivement avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les communautés du territoire. L'ensemble des documents relatifs au PCAET sont disponibles selon le lien suivant : <https://www.valdedrome.com/5585-le-plan-climat-air-energie-territorial.htm>

Le PCAET a été voté pour une durée de 6 ans en septembre 2021, en incluant une évaluation et modification à 3 ans (soit en 2024).

A. Les objectifs du PCAET de la CCVD

Après avoir établi le diagnostic, les acteurs du territoire, associations, habitants, entreprises, agents et élus de l'intercommunalité ont co-construit la stratégie et son plan d'actions.

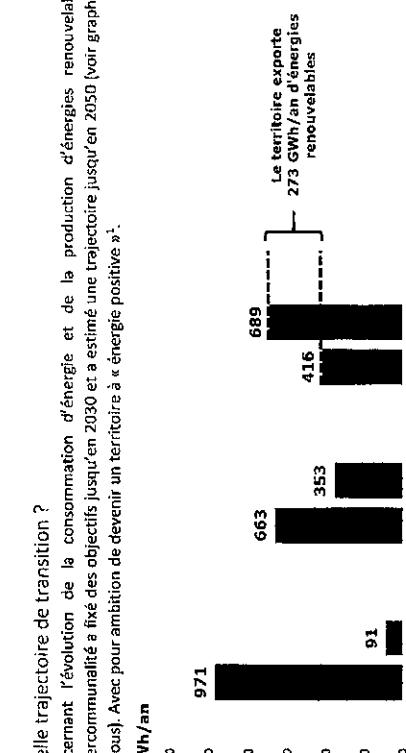
Les principaux objectifs de ce PCAET sont :

- La lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air,
- L'adaptation au changement climatique.

Des plus-values découlentront de ces objectifs pour :

- Améliorer la qualité de vie, la santé et le pouvoir d'achat des habitants,
- Relocaliser dans le territoire les flux financiers et les emplois associés à l'énergie,
- Maîtriser les dépenses publiques de fonctionnement et donner l'exemple.

Quelle trajectoire de transition ?
Concernant l'évolution de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables, l'intercommunalité a fixé des objectifs jusqu'en 2030 et a estimé une trajectoire jusqu'en 2050 (voir graphique ci-dessous). Avec pour ambition de devenir un territoire à « énergie positive »¹.



¹ un territoire à « énergie positive » produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air, les objectifs pour 2030 / 2050 (évolution par rapport à 2015) :

- Réduction de la consommation d'énergie de 32 % en 2030 et de 48% en 2050
- Multiplication par 3,7 de la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 et par 7,5 pour 2050
- Adaptation et évolution des réseaux énergétiques
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 24% d'ici 2030 et de 80% en 2050
- Division par 2 des émissions de gaz à effet de serre non énergétique (agriculture) en 2050
- Réduction des polluants atmosphériques de 48% pour le dioxyde d'azote, de 30% pour les particules fines 10 micromètres, de 40% pour les particules fines de 2,5 micromètres, de 27 % pour les composés organiques volatils, de 33% pour l'ammoniac, de 24% pour le dioxyde de soufre en 2030
- Maintien du pluriel de carbone forestier, le développement de la séquestration carbone agricole, le déploiement de l'usage de matériaux bio-sourcés.

Adaptation au changement climatique pour :

- Les productions et modes de productions agricoles,
- La gestion de la ressource en eau,
- La gestion des biotopes publics et privés face aux menaces de dépeuplement pour maintenir et renforcer les paysages mosaïques,
- Les activités touristiques face à un accroissement possible du flux en période de sécheresse,
- Les bâtis, les formes urbaines et l'aménagement du territoire face à la chaleur et aux événements extrêmes.

B. Le plan d'actions du PCAET

Pour atteindre ces objectifs, le territoire s'est doté d'un plan d'actions recensant 35 actions sur une durée de 6 ans autour d'objectifs stratégiques et opérationnels :

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	N°	ACTION
Faire émerger des initiatives citoyennes	Lancer des appels à projets citoyens dans les communes	1	
Co-construire avec les citoyens	Créer et animer un club citoyen	2	
Fédérer les acteurs, les opérateurs du territoire	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs	3	
Sensibiliser les scolaires	Mettre en place un observatoire du PCAET	4	
Renforcer l'exemplarité des collectivités	Renforcer l'animation sur les enjeux de la biodiversité, du climat et de l'énergie	5	
Renforcer l'exemplarité des collectivités	Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communautés vers l'exemplarité	6	
Accompagner les ménages vers la rénovation globale et performante de leur habitat, accessible à tous	Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages	7	
Disposer d'un patrimoine public exemplaire	Former les professionnels et mobiliser les habitants	8	
Accompagner les acteurs économiques et économes d'énergie	Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale cunpatible avec le PCAET	9	
Améliorer la qualité de l'air	Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales	10	
	Développer les dispositifs d'accompagnement des échelons locaux et des acteurs du territoire	11	
	Développer le vélo	12	
	Réduire les besoins de déplacement – développer le co-working	13	
	Transporter les marchandises autrement	15	

	Favoriser des aménagements urbains et durables	16	Promouvoir une mobilité durable – soutien à la création d'une agence de mobilité
		17	Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification
		18	Préparer l'après planification
	OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération (ENR et R)	19	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables
		20	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole
			Relocaliser la production d'énergie sur le territoire - Animer la production d'énergie renouvelable (filière éolienne, photovoltaïque, bois énergie, méthanisation, solaire thermique, géothermie, énergie de récupération)
		21	Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois
		22	Étudier les besoins et la faisabilité pour les filières biogaz, hydrogène et électrique
	Favoriser les motorisations et carburants alternatifs	23	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
	Développer les pratiques agricoles faiblement émettrices de gaz à effet de serre et d'ammoniaque, et permettant d'absorber le carbone	24	
	Favoriser le recours aux matériaux biosourcés et maintenir le puits de carbone des forêts	25	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre
	Mobiliser les entreprises du territoire	26	Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire
	OS 4. Réduire les émissions de GES non énergétiques et Séquestrer le carbone circulaire	27	Accompagner les actions d'écoologie industrielle et d'économie
	Relocaliser la production et la consommation sur le territoire	28	Développer l'économie à partir de la demande locale
		29	Deployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)
	Intégrer l'adaptation à la planification du territoire	30	Former les élus et les services aux enjeux de la densification, de l'artificialisation, de l'adaptation au changement climatique, et de l'évolution des risques (notamment incendie)
	Adapter les pratiques agricoles	31	Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
	Adapter la gestion et l'usage des forêts	32	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois
	Prévenir les risques allergiques	33	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives
	Gérer la ressource en eau	34	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux)
OS 6. S'adapter au changement climatique	Adapter les activités touristiques face à un accroissement possible de flux touristiques en période de sécheresse	35	Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade

C. Cadre juridique de l'évaluation à mi-parcours

Afin de se conformer à la réglementation, notamment l'article R.229-51 du code de l'environnement, qui prévoit que chaque EPCI en charge d'un PCAET doit réaliser une évaluation à mi-parcours et la diffuser au public, la CCVD a engagé cette démarche en 2024.

Ce que dit la réglementation :

Article L.229-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI [...], lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAET, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. — Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 443-7 et L. 425-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-terre-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Le Conseil Communautaire a ainsi délibéré le 9 juillet 2024 autour de la méthodologie d'évaluation obligatoire à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial.

Ce rapport d'évaluation a fait également l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire du 17 décembre 2023 afin de valider les pistes de progrès pour les 3 dernières années du PCAET énoncées en partie 11.

2. Méthodologie

Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un retour de la part de l'Etat. Cette évaluation est :

- Un outil de visualisation de l'état d'avancement et des dynamiques du territoire.
- Un document support de communication pour redynamiser la mise en œuvre du PCAET
- En diffusant ce document aux élus afin de leur présenter les avancées effectuées en trois ans et ce qu'il reste à faire.

À destination des habitants du territoire et des autres collectivités,

- Préparer l'action des trois prochaines années. Il est l'occasion d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes.
- Une étape d'anticipation de la révision du PCAET à six ans.

Après 3 années de mise en œuvre de son PCAET, la CCVD a réalisé une évaluation à mi-parcours, conformément à la réglementation. Cette évaluation s'est appuyée sur :

- L'Observatoire du Plan Climat de la CCVD
- Le référentiel national Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial
- Les avis et recommandations de la commission environnement

L'observatoire du Plan Climat de la CCVD a permis de réaliser les suivis annuels en 2021, 2022 et 2023. Ces suivis sont conduits par la ou le chargé de mission PCAET et la chargée de mission Observatoire. Cela se déroule en lien avec les différents services de la CCVD. Ces entretiens ont permis de faire le point sur l'avancement des différentes actions du PCAET et l'évolution des indicateurs de suivi. Par ailleurs, ce travail est complété chaque année par une analyse des évolutions des tendances du territoire (consommation d'énergie, émissions de GES,

polluants, etc.). Cela compose donc l'observatoire annuel, dont une version synthétique est produite chaque année et disponible sur le site internet de la CCVD. L'Observatoire permet d'avoir une vision globale des avancées du territoire, à la fois sur son plan d'actions mais également sur les grandes tendances. Par ailleurs, sa récurrence permet de proposer des recommandations techniques pour les 3 prochaines années (voir partie 4 pour plus de détails).

Parallèlement, la CCVD s'est engagée depuis 2024 dans une démarche plus globale liée au référentiel national Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial. Ce référentiel permet au territoire de se situer par rapport à d'autres collectivités. Un groupe de travail transversal composé des agents de la CCVD a été constitué pour mener à bien ces travaux avec l'appui d'un bureau d'études missionné par l'ADEME, Prophili. Ce travail a été réalisé de mai à septembre 2024 et a été partagé avec les agents du COTECH et les élus du COPIL. Cet état des lieux des politiques de la CCVD en lien avec le climat, l'air et l'énergie est venu consolider le bilan à mi-parcours du PCAET et permettre d'avoir des recommandations externes (voir partie 5 pour plus de détails).

Par ailleurs, les élus du Conseil Communautaire ont souhaité se saisir de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial pour expérimenter une méthode d'évaluation pour préparer son évaluation finale. Ainsi, ils ont confié à la commission environnement la mission d'émettre un avis et des recommandations du PCAET (évaluation) autour de 3 questions :

- Quels sont les décideurs qui poussent entreprises, associations et communes à agir pour la transition écologique ?
- Comment les actions du PCAET influencent-elles les décisions des maîtres d'ouvrage ?
- Les moyens d'accompagnement de la CCVD mis en œuvre sont-ils les plus optimum ?

Ce travail qui s'est déroulé de début septembre à fin octobre a fait l'objet d'avis et de recommandations de la part de la commission environnement (voir partie 6 pour plus de détails).

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours et des différentes recommandations (techniques, externes et de la commission environnement ont été présentées au Comité de Pilotage afin :

- D'échanger autour des conclusions ;
- D'ajuster et/ou réorienter le PCAET.

Les principales pistes de progrès font l'objet d'une synthèse dans la partie 11.

Enfin, l'ensemble des conclusions de ces travaux font l'objet de ce rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET soumis au vote du Conseil Communautaire le 17 décembre 2024.

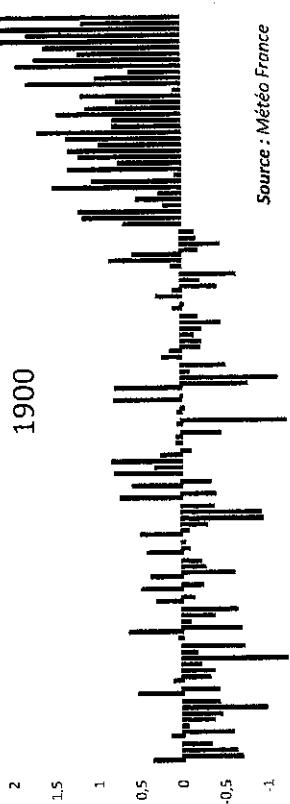
3. Appréciations des dynamiques du territoire : observatoire

L'observatoire mesure annuellement les tendances du territoire et la mise en œuvre du plan d'actions. Il collecte, exploite et analyse des données produites par des organismes, des partenaires ou des données publiques ouvertes², ainsi que des données internes. La principale source externe est l'Observatoire Régional Climat Air Energie (Orcae). Cette partie retranscrit un résumé de l'Observatoire 2024 basé sur les données les plus récentes (2022 pour la plupart).

A. Climat : évolution des tendances

Le périmètre étudié est celui de l'intercommunauté à la date d'édition, à savoir 29 communes. Les données ORCAE utilisées sont celles disponibles en mars 2024.
² Sources : Orcae, Territory, Enedis, SMRD, Insee, base CorineLandCover, météo France, Atmo, Agreste RGA, Aide, portail d'artificialisation des sols, Facette Hydrotail, Axema.

Evolution de la température moyenne annuelle en France métropolitaine depuis 1900



Source : Météo France

Comme à l'échelle mondiale, l'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement net depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. En 2022, la température annuelle moyennée en France a atteint 14,5 °C, soit 2,7 °C de plus que la normale (moyenne observée sur la période 1961-1990), les années les plus chaudes depuis 1900 sont donc toutes arrêtées les années 2000 : 2014 (13,8 °C), 2018 (13,9 °C), 2020 (14,1 °C) et 2022 (14,5 °C).

Localement, on constate des évolutions entre 1963 et 2022 (station météo de Montlimar) et notamment :

- +2,5 °C en température moyenne annuelle
- +17 journées estivales³ par an
- -12 jours de gel par an
- +5,5% de cumul de précipitations annuel

On constate également des modifications du cycle de l'eau. Les cours d'eau sont également impactés, particulièrement lors de la dernière décennie, à l'été et en début d'automne. En effet, on note sur la Drôme :

- Une baisse du débit mensuel minima (QMN) : -18% entre 1966-1995 et 1991-2021.
- Une augmentation de la durée des étiages (niveau le plus bas d'un cours d'eau) sur la Drôme. +2% entre 1970-2010 et 2010-2020.

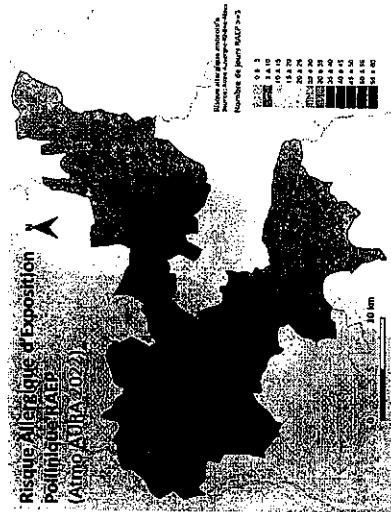
La Gervanne est moins sensible à la variation de la pluviométrie en raison d'un système d'alimentation karstique (effet tampon).

Par ailleurs, on constate également des risques locaux liés à :

- Sécheresse : une baisse du bilan hydrique annuel à partir des années 90 (-67mm entre 1963-1992 et 1993-2022) et des déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été qui assèchent les sols

³ jours où la température maximale dépasse 25°C

- Incendies : le risque s'accroît en nombre de jours (+5 jours entre 1959-1988 et 1986-2015) et en surface.

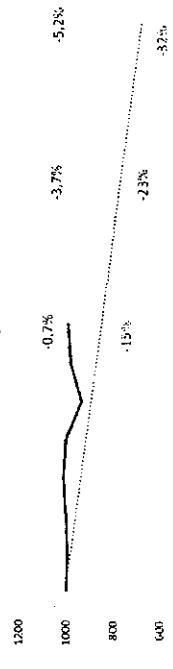


- Ambroisie : tout notre territoire est concerné par un Risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) moyen ou supérieur. Les durées d'exposition ont augmenté en 2021 par rapport à 2020, et restent similaires entre 2021 et 2022. 90 % des habitants ont été exposés à un Risque Allergique d'Exposition Pollinique (RAEP) plus de 30 jours en 2022.

B. Evolution des consommations d'énergie

La consommation totale d'énergie en 2022 sur le territoire de la CCVD est de 994 GWh/an (670 GWh/an hors autoroute). Par habitant et hors A7, cela représente 21,5 MWh/an. La consommation totale par habitant (avec A7) est de 32 MWh/an. A titre de comparaison la consommation moyenne d'un habitant de la région Auvergne Rhône Alpes est de 26 MWh/an.

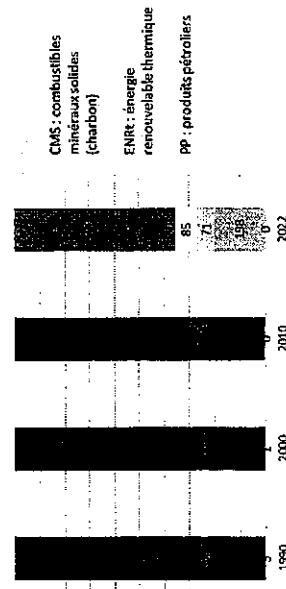
Consommation totale d'énergie en GWh Evolution en rapport avec les objectifs



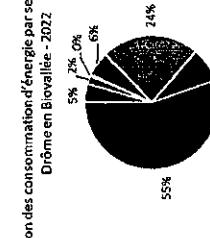
La consommation (toutes énergies et tous secteurs) a augmenté entre 1990 et 2000 puis stagne autour de 990 GWh par an depuis, avec un creux en 2020 du aux confinements liés à la crise sanitaire du Covid.

On constate une baisse très légère de la consommation totale d'énergie (-0,7%) au regard des objectifs du PCAET (-15%).

Evolution des consommations par type d'énergie



Répartition des consommations d'énergie par secteur – CC Val de Drôme en Biovallee - 2022



En 2022, près de 80 % de l'énergie est consommée par les transports routiers (55 %) et les bâtiments résidentiels (24 %).

Seul le secteur de l'industrie suit une tendance de diminution de la consommation correspondant aux objectifs du PCAET. Les secteurs du tertiaire et de l'agriculture voient eux leurs consommations d'énergie considérablement augmenter entre 2015 et 2022, avec respectivement +12,2% et +19,6%.

Secteur (GWh/an)	2015	2020	2021	2022	Variation 2015/2022	Variation annuelle 2015/2022	Objectifs 2030
Toutes Energies	1000	936	984	994	-64 GWh	-0,7%	-0,1%
Agriculture, sylviculture et aquaculture	37	41	43	45	+12,2%	+2,8%	-18%
Autres transports	22	18	20	20	-16 GWh	-1,6%	-
Gestion des déchets	3	3	3	3	+0,5%	+0,1%	-
Industrie non branche énergie	70	57	56	59	-13 GWh	-2,1%	-20%
Résidentiel	222	221	209	235	+53 GWh	+0,8%	-22%
Tertiaire	74	76	80	83	+34 GWh	+1,7%	-25%
Transport routier	572	570	572	549	-4,0%	-0,6%	-39%

C. Evolution de la production d'énergie renouvelable

La production totale d'énergie renouvelable en 2022 est de 215 GWh. La production par habitant est de 6,9 MWh. A titre de comparaison elle est de 5,2MWh/habitant à l'échelle régionale. La production totale a plus que doublé entre 2015 et 2022, grâce au développement de l'hydroélectricité, de l'éolien, du photovoltaïque, des pompes à chaleur (PAC) et du biogaz. Cela s'est particulièrement intensifié entre 2020 et 2022 : la production a ainsi été multipliée par 3,8 pour l'éolien et par 1,8 pour le photovoltaïque. Pour le biogaz (méthanisation), elle est passée de 0 à 9 765 MWh.

Evolution de la production d'énergies renouvelables (MWh)



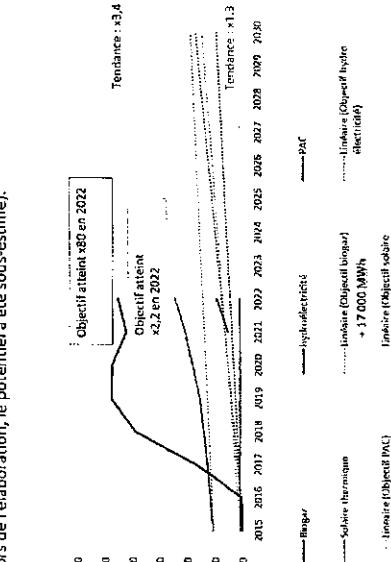
→ *A noter que notre territoire dispose d'un potentiel suffisant pour atteindre nos objectifs de production d'énergie photovoltaïque, sans serres ou abrières agricoles.*

En 2022, la production d'énergies renouvelables est principalement apportée par bois / biomasse (25 %), hydro-électricité (22 %) et éolien (19%).

Deux objectifs du PCAET sur les énergies renouvelables ont été atteints avant 2030 :

- la production d'hydroélectricité a largement dépassé les objectifs grâce à un raccordement avec le Rhône.

- les PAC (lors de l'élaboration, le potentiel a été sous-estimé).



→ *A noter que notre territoire dispose d'un potentiel suffisant pour atteindre nos objectifs de production d'énergie photovoltaïque.*

Par ailleurs, le solaire thermique et le développement du bois énergie sont quant à eux bien en deçà des objectifs, à une tendance de stagnation pour le bois alors que l'objectif est de multiplier par 1,9) et à une tendance de x1,3 pour le solaire thermique (avec un objectif de multiplication par 12,7).

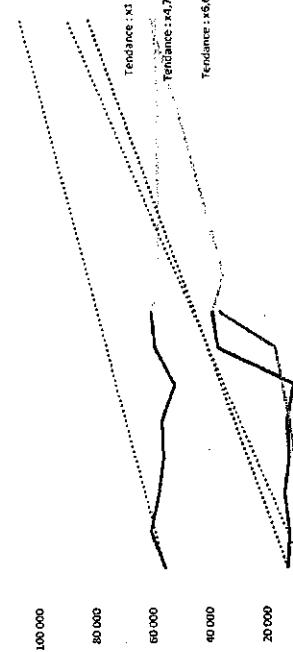
Enfin, le biogaz est sur la bonne trajectoire avec la sortie de l'unité de méthanisation de Vauvanteys la Rochette, se pose la question d'un gisement encore disponible pour atteindre les objectifs fixés à 2030.

Ces objectifs ont, par ailleurs, été revus lors de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables en 2024. Ainsi, les nouveaux objectifs valides par les élus sont les suivants :

Type d'Energie	Production 2022 en MWh	Objectifs 2030 en MWh	Reste à produire en MWh	Puissance (en MW)	Équivalent
Biogaz	9 765	17 000	7 235	-	3 810 maisons
Bois et biomasse	-	-	-	-	-
Solide	-	-	-	-	-
Hydroélectricité	-	-	-	-	-
Pompe à chaleur	-	-	-	-	-
Solaire thermique	-	-	-	-	-
Photovoltaïque	-	-	-	-	-
Eolien	-	-	-	-	-
Moyen Eolien	-	-	-	-	-

Concernant les autres énergies, l'éolien et le photovoltaïque sont légèrement en dessous des objectifs du PCAET mais les projets récents et à venir (en particulier l'éolien à Grâne) peuvent permettre de les atteindre. De plus, le photovoltaïque devra poursuivre son développement des 3 dernières années pour y parvenir.

120 000



Par ailleurs, le solaire thermique et le développement du bois énergie sont quant à eux bien en deçà des objectifs, à une tendance de stagnation pour le bois alors que l'objectif est de multiplier par 1,9) et à une tendance de x1,3 pour le solaire thermique (avec un objectif de multiplication par 12,7).

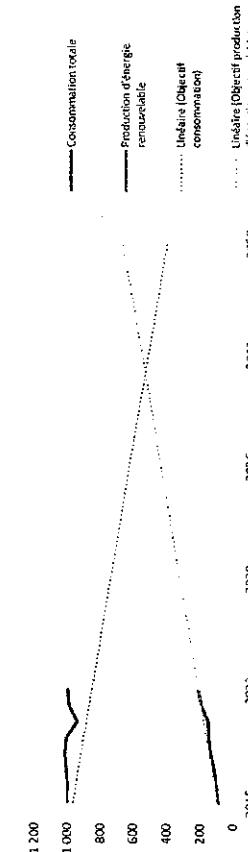
Enfin, le biogaz est sur la bonne trajectoire avec la sortie de l'unité de méthanisation de Vauvanteys la Rochette, se pose la question d'un gisement encore disponible pour atteindre les objectifs fixés à 2030.

Ces objectifs ont, par ailleurs, été revus lors de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables en 2024. Ainsi, les nouveaux objectifs valides par les élus sont les suivants :

D. Evolution de la couverture de la consommation par la production locale

La couverture des besoins en énergie par la production locale augmente régulièrement, avec un bond en 2021 et 2022 (nouvelles installations). Elle est de 21 % en 2022 (20 % au niveau régional). En enlevant la consommation sur autoroute, la couverture monte à 31 %.

Pour la seule énergie électrique, la couverture des besoins par la production est de 55 %.
Évolution tendancielle de la production d'énergies renouvelables et de la consommation du territoire en rapport avec les objectifs du PCAET



Si la consommation et la production d'énergie restent sur la même tendance que celle observée depuis 2015, cela ne permettra pas au territoire d'arriver à l'énergie positive d'ici 2050. Le levier de réduction des consommations est celui qui s'éloigne le plus de la trajectoire souhaitée.

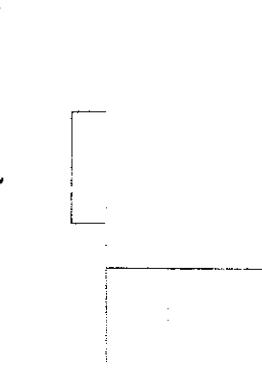
E. Facture énergétique

FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire produit localement 23 millions d'euros d'énergies renouvelables.

Sa facture brute est de 105 millions d'euros, il a ainsi une facture énergétique nette de 82 millions d'euros. Cela représente 11% du PIB local.

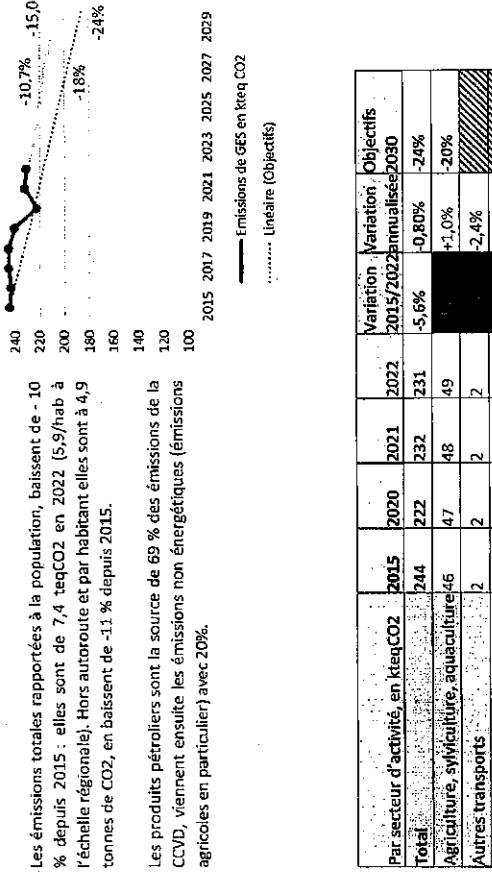
Rapportée par habitant, la facture énergétique est de 3 377 € en 2022. En prenant seulement le secteur résidentiel et transport, cela représente 2 745 € par habitant (avec A7) ?



Facture nette

F. Evolution des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales en 2022 sont de 231 Kt eqCO2, en baisse de -5,7% depuis 2015, avec un creux en 2020 (année Covid).



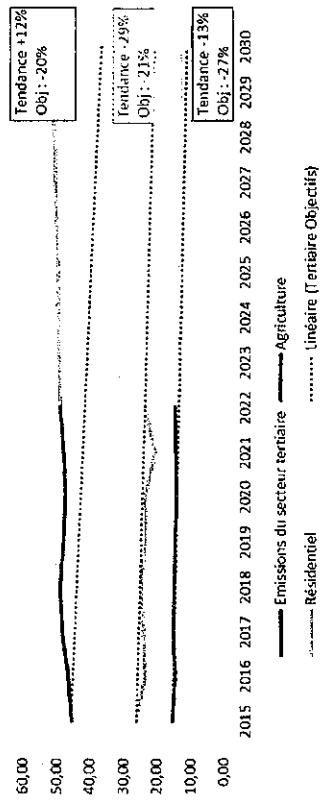
Les émissions totales rapportées à la population, baissent de -10 % depuis 2015 : elles sont de 7,4 t eqCO2 en 2022 (5,9/hab à l'échelle régionale). Hors autoroute et par habitant elles sont à 4,9 tonnes de CO2, en baissant de -11 % depuis 2015.

Les produits pétroliers sont la source de 69 % des émissions de la CCVD, viennent ensuite les émissions non énergétiques (émissions agricoles en particulier) avec 20%.

En 2022, les transports routiers sont le premier secteur émetteur, avec 59 % des émissions (contre 30 % pour la région). Viennent ensuite l'agriculture avec 21 % et le résidentiel avec 10 %.

Le transport routier voit ses émissions baisser de 7% de 2015 à 2022. Si la tendance observée reste la même, le secteur du transport verrà ses émissions baisser de 16%, l'objectif fixé dans le PCAET est de 28%.

Emissions de GES du secteur tertiaire, résidentiel et de l'agriculture par rapport aux objectifs

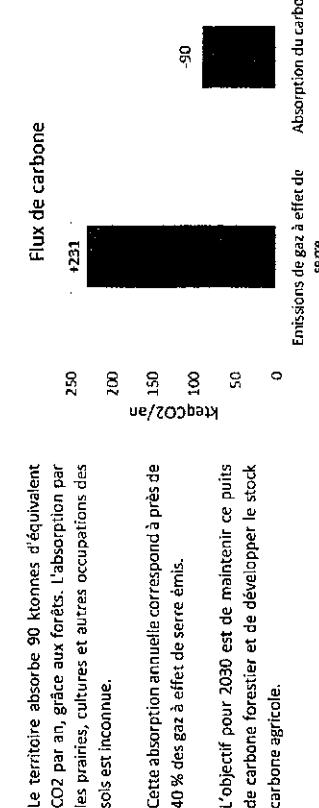


Entre 2015 et 2022, le secteur résidentiel, représentant 10% des émissions globales, a baissé de - 10%, ce qui lui permet de tenir la trajectoire fixée lors de l'adoption du PCAEF. En effet, si la trajectoire de baisse reste linéaire, les émissions de GES du secteur auront diminué de -29% (objectif -21%).

Par ailleurs, la tendance est également à la baisse concernant le secteur tertiaire, mais cette baisse n'est pas assez soutenue pour atteindre les objectifs (tendance en 2030 à -13% d'émissions de GES contre -27% en objectif).

Pour le secteur agricole, la tendance constatée est à la hausse, avec une projection d'augmentation de 12% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 contre un objectif de réduction de 20%.

G. Stockage carbone, flux carbone et occupations des sols



Le territoire absorbe 90 ktennes d'équivalent CO2 par an, grâce aux forêts. L'absorption par les prairies, cultures et autres occupations des sols est inconnue.

Cette absorption annuelle correspond à près de 40 % des gaz à effet de serre émis.

L'objectif pour 2030 est de maintenir ce puits de carbone forestier et de développer le stock carbone agricole.

Les objectifs de la loi Climat & Résilience stipule : « Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date ». Le SCOT (pour 20 ans) et le PLUi (pour 12 ans) se sont fixés des objectifs compatibles.

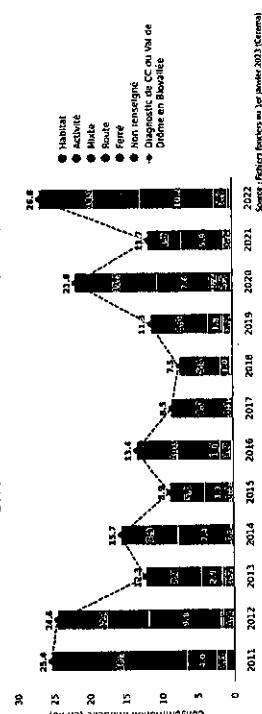
En effet, le territoire stocke en 2023, l'équivalent de 22 591 tonnes équivalent CO2.

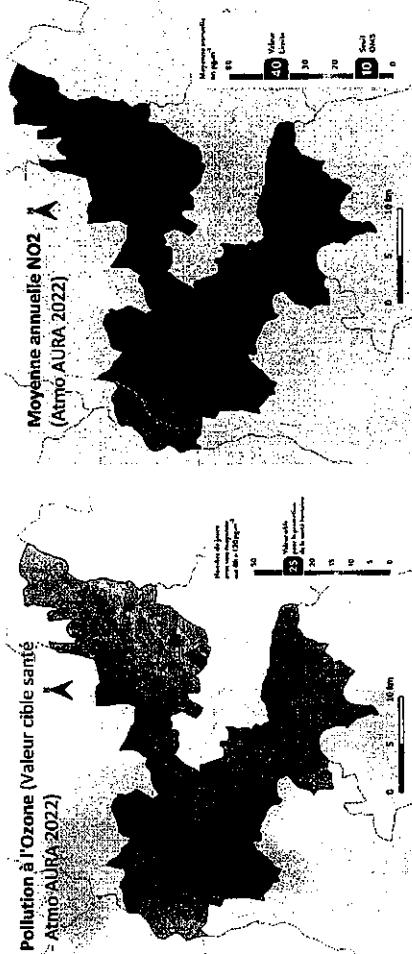
Cela pour plus de 70% grâce à ses forêts, pour près de 18% grâce aux cultures et 7% à ses prairies.

Le stockage dans les forêts est en augmentation sur la période 2012-2018 par rapport à la période 2006-2012, et en légère baisse pour le stockage dans les prairies.

Environ 150 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2021 sur le territoire, soit une moyenne de 15 hectares par an majoritairement pour l'habitat.

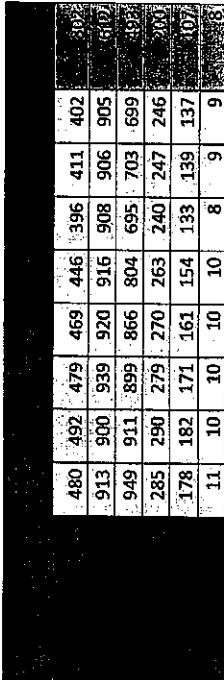
Consommation annuelle d'espace par déterminant de CC du Val de Drôme en Biovallée entre 2011 et 2022 (en ha)





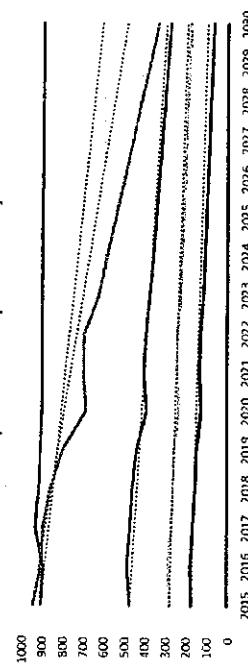
H. Evolution de la qualité de l'air

En 2022, les émissions de tous les polluants ont reculé par rapport à 2015. Pour l'ammoniac (NH₃), les données présentées ici sont hors industrie.



Les polluants sont globalement en phase de réduction comme prévu dans le PCAET et en phase d'atteindre les objectifs, en dehors de l'ammoniac (-2% projeté en 2030 contre -33% en objectif).

Evolution des polluants comparés aux objectifs 2030



Les polluants dont les émissions ont le plus diminué depuis 2020 sont les SOx (-87 %), NOx (-61 %) et COV (-56 %), grâce à l'amélioration des process de combustion dans le parc de véhicules et des systèmes de chauffage.

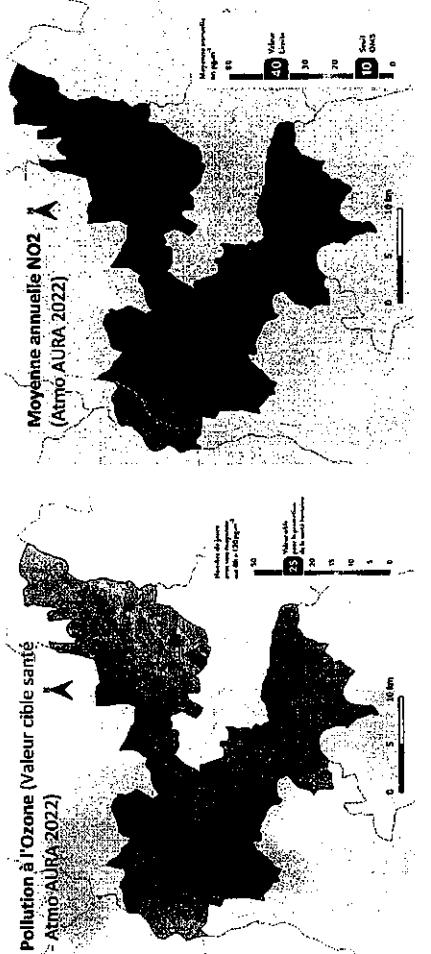
Pour rappel, les principales sources de pollution par polluant :

- COV/NM : 57 % issus du résidentiel, 37 % de l'industrie (hors branche énergie)
- NH3 : 98 % issus de l'agriculture
- NOx : 58 % issus du transport routier et 34% de l'agriculture
- PM10 : 47 % issus de l'agriculture, 39 % du résidentiel
- PM2,5 : 68 % issus du résidentiel
- SOx : 79 % issus du résidentiel

- Concernant l'ozone, entre 2018 et 2026, 100% de la population est exposée à un dépassement de la valeur cible. À partir de 2021, cette exposition diminue à 46%, puis atteint 0% en 2022. Ceci s'explique par le fait que les années 2020 et 2021 n'ont pas connu de fortes concentrations d'ozone pendant les périodes estivales, et plus particulièrement l'été 2021.
- Remarque : la valeur cible pour l'ozone est une valeur moyennée sur 3 ans. Lorsque l'on observe moins de personnes exposées en 2022 par exemple, il s'agit de moins de personnes exposées en moyenne sur la période 2020-2021-2022.
- L'oxyde d'azote (NO₂) se concentre principalement le long des grands axes routiers A7 et N7. En 2022, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 µg/m³ en moyenne annuelle). Et environ 37% de la population est exposée à un dépassement de la valeur guide OMS de 2021 (10 µg/m³ en moyenne annuelle).

- Pour les PM10, en 2022, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 µg/m³ en moyenne annuelle). Et environ 62% de la population est exposée à un dépassement de la valeur guide OMS de 2021 (15 µg/m³ en moyenne annuelle).
- A la suite de la publication des nouveaux seuils de l'OMS pour les polluants atmosphériques en 2021, un projet de révision des seuils réglementaires a été initié par les différentes instances européennes. Cette future réglementation fixera de nouvelles valeurs limites pour les polluants dans l'air ambiant.

- Ce projet de directive prévoit de consolider le dispositif de surveillance de la qualité de l'air et de réviser les valeurs seuils sans toutefois s'aligner sur les valeurs guides pour la protection de la santé actualisée en 2021 par l'OMS.
- La Directive a été adoptée en avril 2024 et devrait être finalisée au dernier trimestre 2024, une fois traduite dans toutes les langues.



Concernant l'ozone, entre 2018 et 2026, 100% de la population est exposée à un dépassement de la valeur cible. À partir de 2021, cette exposition diminue à 46%, puis atteint 0% en 2022. Ceci s'explique par le fait que les années 2020 et 2021 n'ont pas connu de fortes concentrations d'ozone pendant les périodes estivales, et plus particulièrement l'été 2021.

Remarque : la valeur cible pour l'ozone est une valeur moyennée sur 3 ans. Lorsque l'on observe moins de personnes exposées en 2022 par exemple, il s'agit de moins de personnes exposées en moyenne sur la période 2020-2021-2022.

L'oxyde d'azote (NO₂) se concentre principalement le long des grands axes routiers A7 et N7. En 2022, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 µg/m³ en moyenne annuelle). Et environ 37% de la population est exposée à un dépassement de la valeur guide OMS de 2021 (10 µg/m³ en moyenne annuelle).

Concernant l'ozone, entre 2018 et 2026, 100% de la population est exposée à un dépassement de la valeur cible. À partir de 2021, cette exposition diminue à 46%, puis atteint 0% en 2022. Ceci s'explique par le fait que les années 2020 et 2021 n'ont pas connu de fortes concentrations d'ozone pendant les périodes estivales, et plus particulièrement l'été 2021.

Remarque : la valeur cible pour l'ozone est une valeur moyennée sur 3 ans. Lorsque l'on observe moins de personnes exposées en 2022 par exemple, il s'agit de moins de personnes exposées en moyenne sur la période 2020-2021-2022.

L'oxyde d'azote (NO₂) se concentre principalement le long des grands axes routiers A7 et N7. En 2022, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 µg/m³ en moyenne annuelle). Et environ 37% de la population est exposée à un dépassement de la valeur guide OMS de 2021 (10 µg/m³ en moyenne annuelle).

Pour les PM10, en 2022, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 µg/m³ en moyenne annuelle). Et environ 62% de la population est exposée à un dépassement de la valeur guide OMS de 2021 (15 µg/m³ en moyenne annuelle).

A la suite de la publication des nouveaux seuils de l'OMS pour les polluants atmosphériques en 2021, un projet de révision des seuils réglementaires a été initié par les différentes instances européennes. Cette future réglementation fixera de nouvelles valeurs limites pour les polluants dans l'air ambiant.

Ce projet de directive prévoit de consolider le dispositif de surveillance de la qualité de l'air et de réviser les valeurs seuils sans toutefois s'aligner sur les valeurs guides pour la protection de la santé actualisée en 2021 par l'OMS.

La Directive a été adoptée en avril 2024 et devrait être finalisée au dernier trimestre 2024, une fois traduite dans toutes les langues.

Paramètre/Valeur	Valeur réglementaire	Nouveaux seuils préconisés par l'OMS	Projet de future réglementation européenne
DIOXYDE D'AZOTE NO ₂	Concentration annuelle moyenne	40 µg/m ³	10 µg/m ³ 20 µg/m ³
PARTICULES PM2,5	Concentration annuelle moyenne	25 µg/m ³	5 µg/m ³ 10 µg/m ³

1. Synthèse des évolutions

- Le territoire est particulièrement sensible au changement climatique, en témoigne l'évolution de la température (+2,5 °C en température moyenne annuelle), l'augmentation des journées chaudes, des sécheresses, la baisse du débit mensuel minimal des cours d'eau, etc. Par ailleurs, le territoire est exposé au risque allergique et incendie.
- Si la consommation et la production d'énergie restent sur la même tendance que celle observée depuis 2015 cela ne permettra pas au territoire d'être à énergie positive d'ici 2050.
 - Le levier de réduction des consommations est celui qui s'éloigne le plus de la trajectoire souhaitée (-0,7% depuis 2015).
 - La production d'énergies renouvelables du territoire est sur une tendance proche des objectifs fixés du PCAET, elle a doublé depuis 2015 et permet de couvrir 31% des besoins du territoire hors autoroute.
 - Bien que les émissions totales de gaz à effet de serre sont en baisse de -5,7% depuis 2015, la tendance n'est pas assez prononcée pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET (-24% en 2030).
 - Le résidentiel et l'industrie suivent des trajectoires permettant d'atteindre les objectifs
 - Les transports et le territoire ne suivent pas une baisse assez prononcée alors que le secteur agricole suit une tendance inverse à celle souhaitée.
 - Environ 150 hectares ont été artificiellement créés entre 2011 et 2021 sur le territoire, soit une moyenne de 15 hectares par an majoritairement pour l'habitat. Une attention est à porter concernant le respect des objectifs de la loi Climat & Résilience afin de préserver les stocks et flux carbone du territoire.
 - Les polluants sont globalement en phase de réduction comme prévu dans le PCAET et en phase d'atteindre les objectifs, en dehors de l'ammoniac (-2% projeté en 2030 contre -33% en objectif).
 - Une attention particulière sera à porter sur les objectifs lors de la révision du PCAET pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

4. Etat d'avancement du programme d'actions

Le programme d'actions est composé de 6 objectifs stratégiques déclinés en trente-cinq actions, portées par l'intercommunalité et ses partenaires

- Mobiliser le territoire
- Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air
- Produire et utiliser des énergies renouvelables et de l'énergie récupérée

19

- Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone
- Favoriser l'économie circulaire
- S'adapter au changement climatique

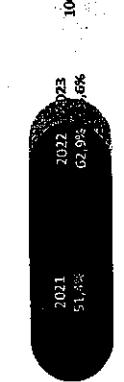
Lors de ce travail d'évaluation à mi-parcours nourri par les 3 années de suivi des actions (Via l'Observatoire) et le programme Territoire Engagé dans le Transition Ecologique (TETE), un descriptif des réalisations est proposé sur trois niveaux :

- Un bref descriptif des réalisations de chacune des actions du PCAET
- Un niveau de réalisation : non engagé, engagé, à mi-parcours, % réalisé et fini/pérennisé
- Une évaluation qualitative de la dynamique de l'action : Rouge (action en difficulté), jaune (pas de frein particulier), vert (bonne dynamique)
- Un pourcentage de réalisation de l'action par rapport aux objectifs fixés pour 2023

Ainsi une action peut être avancée mais voir ses perspectives d'évolution bloquées (rouge) alors qu'une autre action peut ne pas être encore lancée, mais présenter des garanties pour la suite (vert).

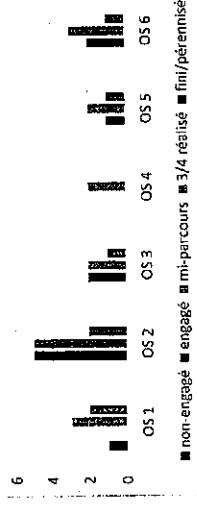
68,6% des actions sont au moins à mi-parcours.

Progression des actions au moins à mi-parcours



En détail et par objectif stratégique, l'état des actions est le suivant :

Etat des actions par objectif stratégique



Maitre d'ouvrage des actions

On constate que le plan d'actions est globalement en bonne voie, peu d'actions ne sont pas encore commencées et une majorité d'entre elles sont à minima à mi-parcours.

Les 2/3 des actions sont portées exclusivement par la CCVD et plus d'un quart en lien avec différents partenaires (COFOR, association Biovallee, DVatts, SMRD, etc).

En 2024, 222 indicateurs permettent le suivi des 35 actions. Ils sont renseignés annuellement par les services de la CCVD, avec un descriptif des actions passées et à venir. Les réalisations phares de l'année sont visibles dans le rapport synthétique de l'Observatoire.

20

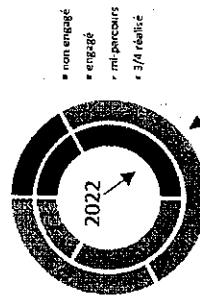
A. OS 1 - Mobiliser le territoire

L'objectif stratégique numéro 1 est composé de 5 objectifs opérationnels suivants :

- Faire émerger des initiatives citoyennes
- Co construire avec les citoyens
- Fédérer les acteurs et opérateurs du territoire
- Sensibiliser les scolaires
- Renforcer l'exemplarité de la CCVD et des collectivités

Ces objectifs sont déclinés en 6 actions, 3 sont à mi-parcours, 2 sont réalisées à 3/4 et 1 action est non engagée.

Objectif stratégique 1



1. Lancer des appels à projets citoyens dans les communes

Objectifs opérationnels	N° d'action	Intitulé	Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Faire émerger des initiatives citoyennes	1	Lancer des appels à projets citoyens dans les communes	<10%	↑	0%
Co construire avec les citoyens	2	Créer et animer un club citoyen	0%	↑	0%
Fédérer les acteurs et opérateurs du territoire	3	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs	0%	↑	0%
Fédérer les acteurs et opérateurs du territoire	4	Mettre en place un observatoire du PCAET	75%	↑	0%
Sensibiliser les scolaires	5	Renforcer animation et sensibilisation des scolaires sur les enjeux biodiversité, climat et énergie	33%	↑	0%
Renforcer l'exemplarité de la CCVD et des collectivités	6	Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité	50%	↑	0%

2. Lancer des appels à projets citoyens dans les communes

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 5 projets/an	↑	<10%

Avancement de l'action :

Cette action a fait l'objet d'un appel à projet en 2023, les lauréats pouvaient bénéficier d'un soutien financier de l'Intercommunalité allant de 300€ à 1500€. Un projet a été sélectionné en 2023 intitulé "à la rencontre des Eurois, acteurs de la transition" pour un financement de 1 150€. L'appel à projet n'a pas été relancé en 2024.

2. Créer et animer un club citoyen

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : création et animation du club	↑	0%

Avancement de l'action :

Le club citoyen n'a pas été mis en place.

3. Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : signature du contrat et suivi	↑	0%

Avancement de l'action :

La CCVD contractualise avec différents financeurs sur des actions liées au PCAET, notamment l'ANAH, l'ADEME, Néanmoins, aucun cadre dans lequel la CCVD et ses partenaires (Etat, région, département, acteurs privés, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, ...) s'engagent à mettre en œuvre et financer de manière concertée l'ensemble des actions du PCAET n'a été mis en place.

4. Mettre en place un observatoire du PCAET

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Mise en place et animation de l'observatoire	↑	0%

Trois éditions finalisées en 2024, avec pour chaque année, une version complète (+ de 100 pages) pour la CCVD en interne et une version courte (12 pages) à disposition du grand public sur le site internet et diffusée aux membres du Bureau de la CCVD. En 2024, l'observatoire intègre les éléments de trajectoire (tendancielle, projetée, etc.). L'observatoire tel qu'envisagé dans le plan d'actions avait pour objectifs de réunir COP1, COTECH, partenaires et citoyens au sein de cette institution afin de suivre le PCAET. Le Forum annuel du PCAET qui a eu lieu en 2022 a permis de réunir les partenaires, un an après la mise en œuvre. Il se réunira également en 2024 pour rendre compte de l'évaluation à mi-parcours.

5. Renforcer animation et sensibilisation des scolaires sur les enjeux biodiversité, climat et énergie

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 5 classes sur l'énergie, 5 classes sur l'Apron et 20 classes sur la biodiversité	↑	0%

Avancement de l'action :

Les établissements scolaires sont sensibilisés aux enjeux biodiversité exclusivement via la Gare des Ramiers depuis l'arrêt des animations Natura 2000 (la CCVD n'est plus gestionnaire des zones Natura 2000). On constate des fluctuations de fréquentation, avec notamment une baisse significative des classes biodiversité en 2023-2024 sans doute liée au coût des déplacements à la charge des établissements scolaires. Pour les classes Apron, il existe un cofinancement AURA-CCVD pour le transport, ce qui permet d'atteindre les objectifs.

Par ailleurs, le Campus organise des sensibilisations à destination du jeune public mais hors cadre scolaire. Il n'y a plus d'animations spécifiquement liées à l'énergie et/ou au climat.

6. Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité



Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Mise en place d'un groupe de travail avec les référents, délibération d'un plan d'actions CCVD exemplaire puis mise en place de l'accompagnement des communes

Avancement de l'action:
Fin 2022 a été lancé le groupe de travail « qualité environnementale » afin de mettre en œuvre le projet d'intercommunalité exemplaire. 12 agents ont donc identifié 77 actions dans 7 thématiques à mettre en place d'ici 3 ans. Ce plan d'actions a été validé par la direction Générale. En 2024, 25 actions sont engagées. L'accompagnement des communes sur ce sujet n'a pas fait l'objet d'action spécifique/globale.

B. OS 2 - Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air

L'objectif stratégique numéro 2 est composé de 5 objectifs opérationnels suivants :

- Accompagner les ménages vers la rénovation globale et performante de leur habitat, accessible à tous
- Disposer d'un patrimoine public exemplaire
- Accompagner les acteurs économiques à réduire leurs consommations d'énergie
- Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements atmosphériques et aménagements, un urbanisme et des constructions durables

Ces objectifs sont déclinés en 12 actions, 5 actions sont engagées, 5 sont à mi-parcours et 2 sont réalisées à %.

Objectifs opérationnels	N° d'action	Intitulé	Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Accompagner les ménages vers la rénovation globale et performante de leur habitat, accessible à tous	7	Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages	25%	→	33%
Accompagner les ménages vers la rénovation globale et performante de leur habitat, accessible à tous	8	Former les professionnels et mobiliser les habitants	20%	→	0%
Accompagner les ménages vers la rénovation globale et performante de leur habitat, accessible à tous	9	Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale compatible avec le PCAET	20%	→	0%

Disposer d'un patrimoine public exemplaire	10	Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales	50%
Accompagner les acteurs économiques à réduire leurs consommations d'énergie	11	Développer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire	100%
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements	12	Développer la pratique du vélo	100%
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements	13	REMPLIR les véhicules	33%
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements	14	Réduire les besoins de déplacement - développer le coworking	0%
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements	15	Transporter les marchandises autrement	0%
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements	16	Promouvoir une mobilité durable - soutien à la création d'une agence de mobilité	33%
Favoriser les aménagements, un urbanisme et des constructions durables	17	Traduire les enjeux Climat/Energie dans les documents de planification	50%
Favoriser des aménagements, un urbanisme et des constructions durables	18	Préparer l'après planification	0%

Ancien de réception en préfecture 02B-2/2020/25-2024/17-17-17-12-24-CDE Date de transmission : 08/01/2025 Date de réception préfecture : 08/01/2025

7. Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages



Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 100 rénovations / an. Mise en œuvre générant du préfinancement, devenir opérateur ANAH, ateliers collectifs sur la rénovation complète et performante, campagne de communication

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : 200 rénovations par an

Avancement de l'action :

Près de 1 000 ménages ont été accompagnés sur la CCVD entre 2021 et 2023 par le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Ce service est par ailleurs commun à trois intercommunalités : la Communauté de communes du Diois, la Communauté de communes du Crestois Pays de Saillans et la CCVD. Ce volume d'accompagnement correspond à une quarantaine de rénovations équivalentes BBC suivies par le service. En 2022, le territoire percevait l'équivalent de 91 €/hab.an à la rénovation contre 54 €/hab.an en ALUR.A et 79 €/hab.an dans la Drôme. La mise en place des actions de préfinancement n'a pas eu lieu comme prévu dans les objectifs (préfinancement pour permettre aux ménages modestes de pouvoir mobiliser les aides financières).

8. Former les professionnels et mobiliser les habitants

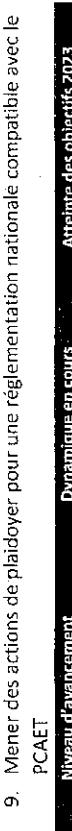


Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Mobilisation des acteurs de la formation initiale et définition d'un plan d'actions pour la formation des artisans à la rénovation complète et performance, définition d'une stratégie de sensibilisation et développement des supports de communication.

Avancement de l'action :

Les artisans sont fortement sollicités pour les travaux par les ménages ces dernières années. Ainsi, les actions liées à l'animation des professionnels ont par conséquent été réduites. Par ailleurs, la dynamique autour de DOREMI s'est estompée, malgré des tentatives de relance. Néanmoins, des ateliers à destination des professionnels sont toujours régulièrement organisés (confort d'énergie, aides financières, etc).

9. Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale compatible avec le



Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Valider une stratégie de plaidoyer (définition avec motions de principe d'évolution réglementaire attendue, etc), mise en œuvre et communication

Avancement de l'action :

Des rencontres avec des députés ont eu lieu, des courriers envoyés aux ministères et la CCVD a participé à des groupes de travail régionaux et nationaux sur différentes thématiques en lien avec la transition écologique. Néanmoins, aucune stratégie de plaidoyer n'a été mise en place.

10. Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales



7. Simplifier et faciliter les démarches pour les communes

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Finaliser les diagnostics et planifier les travaux à l'échelle de plusieurs communes.

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : Réalisation des travaux de la vague 1

Avancement de l'action :

Les missions du/des CEP ont été globalement stables entre 2021 et 2023 avec l'accompagnement d'une dizaine de collectivités par an. 76 bâtiments ont fait l'objet d'une visite technique depuis 2021, dont la totalité des bâtiments de plus de 1000 m² (20 visites techniques par an en moyenne). Le suivi annuel des consommations sur le patrimoine bâti de la CCVD et des communes est encore incomplet. Il n'y a pas de PPI pour la rénovation thermique performante du patrimoine bâti CCVD à ce jour.

11. Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Mise en œuvre du partenariat CC/CCVD/CCCP5 (communication, accompagnements, etc), bilan et poursuite de l'action.

Avancement de l'action :

Entre 2021 et 2023, 3 entreprises ont été accompagnées via la convention avec la CCI. La convention s'est terminée, la CCI ne souhaitant pas la reconduire. Une convention a été signée avec la CMA, autour du programme « Eco-défis des artisans et commerçants » en 2023 pour accompagner les entreprises artisanales vers des pistes d'améliorations sur la transition écologique. En 2023 : 15 visites d'entreprises artisanales ont eu lieu, 3 d'entre elles ont été lauréates. Par ailleurs, le Service Public intercommunal a également accompagné les entreprises du tertiaire entre 2022 et 2023, mais le dispositif n'a pas été reconduit faute de financements complémentaires.

12. Développer la pratique du vélo

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Schéma directeur cyclable, développement de la pratique du vélo (acquisition de VAE pour un système de location, expérimentations vélos utilitaires, ateliers réparations, etc). Recherche de financement et premiers aménagements et équipements et d'aménagements vélos.

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : 20km d'aménagements cyclables, traitement des points noirs sur le territoire, 100 points de stationnements vélos, 200 aides à l'achat et 1 vélo école.

Avancement de l'action :

Le schéma directeur cyclable a été réalisé et un service de location de vélos à assistance électrique a été mis en place. En 2023, cela concerne donc 34 vélos et 251 bénéficiaires depuis le lancement du service. Par ailleurs, 221 VAE ont été achetés sur le territoire via le bonus vélos. En 2023, un aménagement de 300m de chaussée à voie centrale balnéarisée + 400m de pistes cyclables à Montoison ont été financés ainsi que l'acquisition de 6 bornes de recharges pour les communes volontaires (Chabrières, Plan de Baix, Alex, Loriol)

13. Remplir les véhicules

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : Remplissage des véhicules

Accusé de réception en préfecture
date:24/09/2025 à 12:24:17-12-24-C-DE
Date de télétransmission : 08/09/2025
Date de réception préfecture : 08/09/2025

Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Expérimentation novette autonome (Crest-écosite, puis plus large), financement de l'autopartage, Déploiement des bornes de covoiturage et application (prototypage, déploiement progressif).

Rappel des objectifs 2023-2026 locaux, mise à disposition de voitures en autopartage dans les 5 communes les plus peuplées.

Avancement de l'action :

Le déploiement des bornes de covoiturage n'a pas eu lieu, une borne a néanmoins été mise en place sur l'Ecosite. Un système d'autopartage local a vu le jour en 2022, libellul qui compte 4 véhicules dont deux sur la CCVD. L'expérimentation de la navette autonome Béti est toujours en cours sur l'Ecosite, ce projet est désormais entièrement privé. Le déploiement de RezoPouce sur le territoire est en cours, permettant de structurer l'autostop organisé.

14. Réduire les besoins de déplacement - développer le coworking



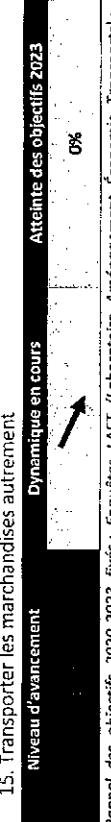
Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Créer un tiers lieu sur l'Ecosite au Campus (étude, conventionnement avec entreprises et administrations). Communiquer et faire connaître les dispositifs sur les tiers lieux.

Rappel des objectifs 2023-2026 fixes : Ouverture de 5 bureaux partagés, continuer la communication sur ces sujets

Avancement de l'action :

L'action sur les espaces de coworking s'est décalée sur les tiers lieux culturels. Il existe en effet, un fonds de soutien (21 000 €) aux tiers-lieux et espaces communs en 2023, renouvelé en 2024, avec la même enveloppe. En 2024, il y a peu d'espaces existants ou en projet proposant des bureaux partagés ou souhaitant en développer.

15. Transporter les marchandises autrement

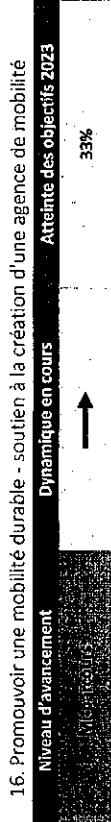


Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Enquêtes LAET (laboratoire Aménagement Économie Transports) : financements, campagne d'entretiens auprès des ménages, enquête quantitative, enquête auprès des chauffeurs livreurs et rendu des résultats

Avancement de l'action :

Dans le cadre de Territoire d'Innovation en Biovallée, le projet avec le laboratoire LAET n'a pas abouti. Il existe par ailleurs un service de livraison en vélo cargo via Val d'Emploi sur le territoire.

16. Promouvoir une mobilité durable - soutien à la création d'une agence de mobilité



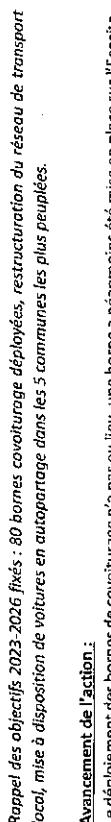
Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Mise en place d'un réseau d'antennes DROMOOLB, acheter des mobibus, déployer les Plan de Déplacements des Entreprises (PDE)

Rappel des objectifs 2023-2026 fixes : PDE pour l'ensemble des entreprises de plus de 100 salariés

Avancement de l'action :
Dromobil dispose d'un point d'accueil du public à Crest et renseigne les habitants (134 de la CCVD en 2023). Dromobil fait également des stands de sensibilisation et de la formation/relai mobilité auprès des structures

Avancement d'insertion, des structures du tourisme, etc. Il dispose notamment d'un mobibus pour ce faire. Le réseau d'antennes n'a pas été déployé et 1 entreprise a mis en place un PDE.

17. Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification



Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Rédiger PLUi, PLH, SCOT en intégrant des éléments concrets dans les PADD, règlements et zone(s) permettant d'atteindre les objectifs du PCAET. Assurer des réunions annuelles avec les acteurs pour partager l'analyse de la mise en œuvre opérationnelle des documents de planification aux enjeux du PCAET

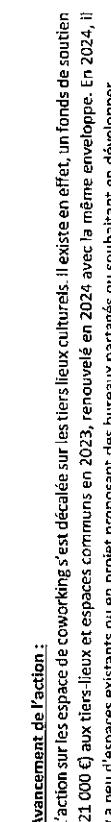
Avancement de l'action :

Le PLH a été approuvé le 18 octobre 2022. Parmi lesquelles 4 actions contribuent aux objectifs du PCAET. Le SCOT est en cours de finalisation, l'approbation est prévue pour fin 2024. Dans le cadre de son élaboration, des ateliers de sensibilisation des élus ont eu lieu régulièrement depuis 2021.

Les objectifs du PCAET ont été intégrés dans le SCOT et le PLUi.

Le Conseil communautaire de juillet 2024 a présenté la synthèse des débats réalisés au sein des 29 communes de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. L'étape suivante sera l'arrêt du PLUi en 2025.

18. Préparer l'après planification

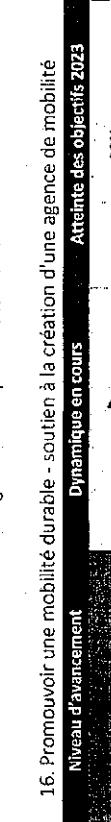


Rappel des objectifs 2020-2023 fixes : Construire une grille d'analyse multicritères pour les projets d'aménagements ; retracser dans les cahiers des charges des prescriptions et recommandations environnementales pour les aménagements (de ZI, ZA, ZAC, lotissement, etc) ; mettre à jour le Schéma d'implantation et de gouvernance des Eco-pôles d'activités Val de Drôme

Avancement de l'action :

Les parcs d'activités sont encadrés par des cahiers des charges qui prennent en compte en partie les enjeux énergie - climat. Il n'y a pas encore d'animation de groupe de travail, ni de grille d'analyse, ni de mise à jour du schéma d'implantation et de gouvernance des Eco-pôles d'activités Val de Drôme, l'action sera relancée avec l'approbation du PLUi.

C. OS 3 - Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération



Rappel des objectifs numéroté 3 est composé de 4 objectifs opérationnels suivants :

- Planifier le développement des énergies renouvelables et de récupération
- Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération
- Développer le bois énergie
- Favoriser les motorisations et carburants alternatifs

Ces objectifs sont déclinés en 5 actions, 2 actions sont engagées, 2 sont à mi-parcours, 1 sont réalisées à 3/4.

Avancement de l'action :
Dromobil fait également des stands de sensibilisation et de la formation/relai mobilité auprès des structures

Avancement d'évaluation à mi-parcours du PCAET – 2024
Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée

Objectifs opérationnels	N° d'action	Intitulé	Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Planifier le développement des énergies renouvelables et de la récupération	19	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables	Dynamique en cours	80%
Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération	20	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole	Dynamique en cours	0%
Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération	21	Relocaliser la production d'énergie : Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables	Dynamique en cours	N/A
Développer le bois énergie	22	Développer les chaufferies et réseaux de chaleur	Dynamique en cours	90%
Favoriser les motorisations et carburants alternatifs	23	Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières bioGNV, hydrogène et électrique	Dynamique en cours	0%

19. Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Finaliser le Schéma directeur des énergies renouvelables	80%

Avancement de l'action :

Le schéma directeur des énergies renouvelables est en cours de finalisation, il sera approuvé par le Conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2024.

20. Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole

Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Informer et sensibiliser les agriculteurs. Définir des modalités d'accompagnement, identifier les relais d'informations et partenaires.	0%

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : Poursuite des campagnes d'informations et de l'accompagnement des projets.

Avancement de l'action :

Pas d'actions spécifiques à destination de ce public sur cette thématique a été réalisée entre 2021 et 2023. Néanmoins, une cartographie/cadastre solaire existe sur les bâtiments agricoles (sans qualification de la structure, de la présence d'antenne et de la faisabilité technique néanmoins).

21. Relocaliser la production d'énergie - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables

Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Pas d'objectifs fixés sur cette action	N/A

Avancement de l'action :

En 2023, la CCVD possédait 14 installations photovoltaïques représentant 683 kW. Ce chiffre est en constante augmentation et une Programmation Pluriannuelle d'investissement (PPI) sur les bâtiments des EPCI a été formalisée. Par ailleurs, les accompagnements des communes et des entreprises se poursuivent.

22. Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois

Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : En 2020 : réalisation d'une étude et d'analyses d'opportunités mutualisées ; 2021 et 2022 : réalisation de 2 études de faisabilité et lancement de 2 chantiers par an. Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : par an, réalisation de 2 études de faisabilité, lancement de 2 chantiers, mise en service de 2 chaufferies	90%

Avancement de l'action :

Lancement du Contrat de Chaleur Renouvelable porté par la CCVD pour le compte des 3 intercommunalités de la vallée, en 2021. Cela permet d'accompagner et de financer les projets de chaleur renouvelable des acteurs privés et publics en dehors des particuliers. Entre 2021 et 2023, 5 études de faisabilité ont été réalisées et 3 nouvelles chaufferies sont en fonctionnement sur le territoire de la CCVD.

23. Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières bioGNV, hydrogène et électrique

Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité puis concretisation en fonction des résultats de l'étude	0%

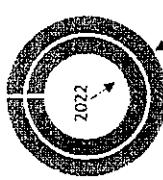
Avancement de l'action :

Pas d'étude réalisée sur la flotte de véhicules, ni d'action structurante n'a été mise en place. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'acquérir des véhicules lourds en bioGNV, afin d'améliorer le bilan carbone de nos véhicules de gestion des déchets. Par ailleurs, une station bioGNV pourrait voir le jour à Crest alimentée par le méthaniseur de Vaulnaveys-la-Rochette. Enfin, les autres filières n'ont pas été étudiées particulièrement.

D. OS 4 - Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone

L'objectif stratégique numéro 4 est composé de 2 objectifs opérationnels suivants :

- Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
- Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre



Ces objectifs sont déclinés en 2 actions qui sont à mi-parcours.

Objectifs opérationnels	N° d'action	Intitulé	Niveau d'avancement	Atteinte des objectifs 2023
Développer les pratiques agricoles favorisant le stockage de gaz à effet de serre et d'ammoniac, et permettant d'absorber le carbone	24	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)	80%	
Favoriser le recours aux matériaux biosourcés et maintenir le puits de carbone des forêts	25	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre	33%	

24. Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)

25. Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Finaliser les PAEG/MAEC, mettre en place de nouvelles actions expérimentations PCE, expérimentation, etc)

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : poursuite des partenariats, mise en place d'actions et de projet

Avancement de l'action:
Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) se sont poursuivies jusqu'en 2022 et ont pris fin. Début 2023, réponse positive à l'appel à projet « marathon de la biodiversité » qui vise à expérimenter un dispositif permettant de développer les infrastructures agroécologiques (haies et mares). D'autres projets sont également en cours :

- Etude d'une plateforme de compostage
- Réponse positive au projet Living Lab Santé des sols (FIBI France porteuse), la CCVD est partenaire. Le territoire d'étude est donc la CCVD, sur lequel une vingtaine d'agriculteurs va participer aux expérimentations sur la santé des sols.

25. Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre

Atteinte des objectifs 2023



- Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : Établir un programme de formation-action en fonction des cibles, faire une revue de projets existants sur d'autres territoires ; établir un annuaire de producteurs et distributeurs de bois locaux, ainsi qu'un dispositif de diffusion-sensibilisation des consommateurs ; 2 à 4 formations par an, animer des opérations collectives.

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : 2 à 4 formations par an, animer des opérations collectives.

Avancement de l'action :
4 formations ont eu lieu sur ces thématiques, notamment en direction des élus du territoire en partenariat avec l'association des Communes forestières (COFOR). Une vigilance sur l'intégration des matériaux biosourcés est mise en place par les Conseillers en Energie Partagés. Une structuration des actions est en cours via la stratégie forestière.

E. OSS 5 - Favoriser l'économie circulaire

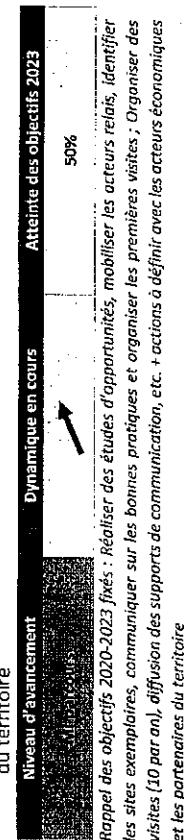
L'objectif stratégique numéro 5 est composé de 2 objectifs opérationnels suivants :

- Mobiliser les entreprises du territoire
- Relocaliser la production et la consommation sur le territoire

Ces objectifs sont déclinés en 4 actions, 1 engagée, 2 à mi-parcours et 1 réalisée à 100%.

Objectifs opérationnels	N° d'action	Intitulé	Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
Mobiliser les entreprises du territoire	26	Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'informations pour accompagner les entreprises du territoire.	50%	→	50%
Mobiliser les entreprises du territoire	27	Accompagner les actions d'écologie industrielle et d'ecoconception	20%	→	20%
Relocaliser la production et la consommation sur le territoire	28	Développer l'économie à partir de la demande locale	50%	→	50%

26. Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire



Avancement de l'action :

3 actions collectives à destination des entreprises ont eu lieu, principalement via le GEVD avec les RDV transition écologique, des rencontres thématiques (réduction de la facture énergétique, production d'énergie). Par ailleurs, un parcours entreprises en transition a été mis en place en 2023, avec une ligne de 4 modules (achats durables, déchets, etc.) avec une dizaine d'entreprises formées. Enfin, la CCVD a fait un partenariat avec la CMA sur le déploiement du dispositif Ecodéfis pour accompagner les artisans/commerçants dans la transition et valoriser leurs engagements par une cérémonie de remise des prix.

27. Accompagner les actions d'écologie industrielle et d'écoconception



Avancement de l'action :

La CCVD accompagne le Projet Paillette qui consiste à faire du broyat de vieux canne-kayaks par une entreprise d'insertion de Die (Tremplin), en palettes de plastique, utilisées par la FabUnit pour créer notamment du mobilier. C'est une filière territoriale sur la vallée de la Drôme qui se met en place.

28. Développer l'économie à partir de la demande locale



Avancement de l'action :

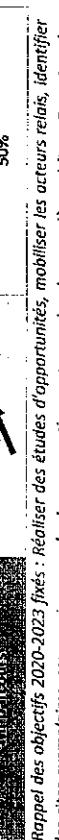
2022 : Mise en œuvre du plan d'actions proposé dans le cadre de cette étude

Avancement de l'action :

Sur la base de données économiques et statistiques, le cabinet UTOPIES apporte un diagnostic du circuit économique local du territoire mettant en évidence les importations lachats extérieurs de biens et services). Il met ainsi en avant des opportunités de captation de richesses par les acteurs locaux. Cette étude a surtout permis de mettre en évidence des filières agricoles sur lesquelles l'action s'est réorientée. Le 1er salon BIOLOCAL a été organisé à Eurre en 2023 par le Cluster Bio et Agribiodrome, accueilli par la CCVD (46 exposants et une soixantaine de visiteurs).

Par ailleurs, il existe une mise en réseau des entreprises locales lors des visites d'entreprises dans le cadre du suivi des acteurs économiques et d'écoéfis. Et le lancement en 2023 des petits cafés du GeVD et de la soirée des adhérents pour favoriser l'interconnaissance des activités sur le territoire et susciter les mises en lien.

29. Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)



Avancement de l'action :

L'action se porte bien avec des projets pédagogiques réalisés, des cantines accompagnées, des jardins familiaux accompagnés, etc. On peut notamment noter en 2023 :

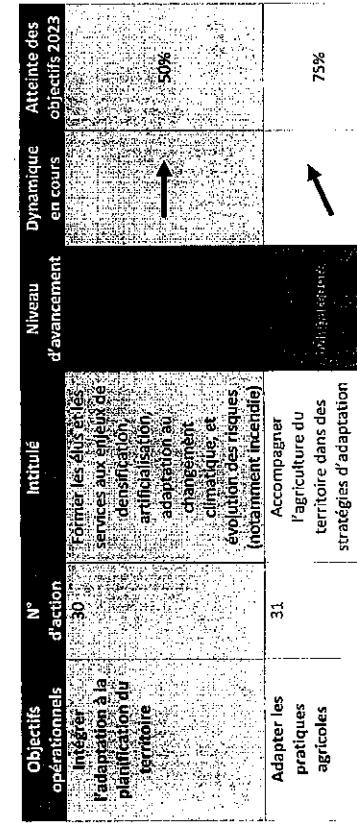
- L'ouverture de la cuisine centrale/Service mutualisé de confection et livraison de repas, qui marque l'aboutissement de plusieurs années de travail et un tournant vers de nouvelles perspectives (partage de repas personnes âgées, cantine salariés...)
- Le lancement d'une démarche sur la relocation/structuration de filières territoriales, dans un partenariat large, avec d'autres territoires et en lien étroit avec les démarches locales autour de la sobriété en eau.

F. OS 6 - S'adapter au changement climatique

L'objectif stratégique numéro 6 est composé de 5 objectifs opérationnels suivants : **Objectif stratégique 6**
Intégrer l'adaptation à la planification du territoire

- Adapter la gestion et l'usage des forêts
- Adapter les pratiques agricoles
- Adapter la gestion et l'usage des forêts
- Prévenir les risques allergiques
- Gérer la ressource en eau
- Adapter les activités touristiques

Ces objectifs sont déclinés en 6 actions, 3 sont à mi-parcours, 1 est réalisé à 3/4.



		Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois	Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
32.	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois	100%	66%	↑	
33.	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives	N/A	0%	↑	
34.	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE	N/A	0%	↑	
35.	Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de balnéologie	N/A	0%	↑	

30. Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)

	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois	Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
		50%	↑	

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 2020 : Réaliser 3 formations et visites de sites ; Organiser les ateliers de travail thématiques ; 2021 : Validation des politiques publiques sur ces 3 sujets

Avancement de l'action :

Plusieurs formations, ateliers et visites de site sur ces sujets ont été réalisés. A titre d'exemple, dans le cadre de la stratégie forestière 19 élus formés en 2023 sur les obligations légales de débroussaillage (26) et les pistes DFCI (23). Encore en 2023, via le SCO 12 élus ont été formés aux enjeux d'adaptation au changement climatique (23).

Atelier densification douce (SCO1) : 2 techniciens et 7 élus

Les politiques publiques n'ont pas encore été validées sur ces questions-là (SCO1 et PTU) en cours de finalisation notamment).

31. Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'addaptation et de résilience future, effet du changement climatique...

	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois	Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
		75%	↑	

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 2020 : Lancement de la démarche territoriale :

- 5 conférences grand public sur le sujet : agriculture et changement climatique
- 4 soirées débat avec les filières et acteurs des productions agricoles
- 3 films agricoles / 2 films alimiliens
- Zoom pour les filières les plus impactées : état des lieux économiques actuels, projection économique future,

- 4 ateliers de travail sur les stratégies d'adaptation pour l'agriculture du territoire

2021-2022 : Mise en place de la stratégie

- Adoption des actions portées par les partenaires et opérateurs de TGA

- Réponses à des appels à projets mutualisés avec les acteurs

- Films alimiliens / agriliens

- Conférences et soirée grand public

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : Mise en œuvre de la stratégie, Réalisation et suivi des actions

Avancement de l'action :

Un travail de modélisation de la vision prospective agricole et alimentaire Biovallee 2050 a été mené depuis 2020. En 2023, une articulation avec la prospective SAGE Drôme a été effectuée, ce qui constitue une étape clé vers la définition et le portage d'une trajectoire objectivée pour la communauté de communes prévue début 2025.

32. Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois

32. Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés :

2020 : Travail sur la préfiguration de la mission avec un stratigare. Créer un poste d'animateur, définir une stratégie partagée avec les acteurs.

2021 - 2022 : Mettre en place les actions prioritaires, et 2 comités de pilotage par an

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : Evaluer les premières réalisations, adapter le plan d'actions pour 3 nouvelles années, avec 2 comités de pilotage par an

Avancement de l'action :

Un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt et filière bois ont été mis en place et votés en Conseil Communautaire : la stratégie forestière. Et cela avec une animation dédiée. En 2023, 7 actions de la stratégie forestière sont en cours, avec notamment le lancement d'une étude d'opportunité pour une plateforme de bois-énergie locale. Un financement FEADER permet de maintenir l'animation de la stratégie pour 3 ans à partir de 2024.

33. Pour suivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés :

2020 : Travail sur la préfiguration de la mission avec un stratigare. Créer un poste d'animateur, définir une stratégie partagée avec les acteurs.

2021 - 2022 : Mettre en place les actions prioritaires, et 2 comités de pilotage par an

Rappel des objectifs 2023-2026 fixés : Chaque année une convention est signée avec l'éleveur ; 2023 : l'action sera évaluée et l'opportunité d'un nouvel engagement sera étudié

Avancement de l'action :

Depuis 2004, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovalley (CCVB) utilise l'eco pastoralisme caprin ou ovin, pour lutter contre la floraison de l'ambroisie à feuille d'armoise. Le secteur à faire paître concerne les 120 hectares de bancs de galets dans le lit mineur de la Drôme sur 10 km de linéaires, sur les communes d'Eurre, Alix, Livron sur Drôme, Grâne et Chabillan (Département de la Drôme 26). En 2023, le contrat Natur 2000 avec l'Etat pour le financement de l'opération a pris fin, couple au manque de personnel à ce moment-là n'a permis d'obtenir les fonds pour l'année 2023. L'action n'a pas pu être réalisée. Elle va reprendre en 2024 via une nouvelle source de financement.

34. Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
		N/A

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 2020 : Mise en place d'une méthode de travail – groupe de réflexion

Avancement de l'action :

L'élabo ration du SAGE Drôme se poursuit depuis et se fait alimenter par diverses études, notamment sur les besoins/réssources, étude réalisée dans le cadre du SCOT. La révision du SAGE se poursuit dans l'objectif de réaliser la phase de consultation des différents services et du public (2025-2026), puis l'approbation préfectorale (2026). Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) va également être mis en place.

35. Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade

Niveau d'avancement	Dynamique en cours	Atteinte des objectifs 2023
		0%

Rappel des objectifs 2020-2023 fixés : 2020 : Mise en place d'une méthode de travail – groupe de réflexion

Avancement de l'action :

Cette action est à l'arrêt.

G. Synthèse et recommandations

- Un bon niveau d'engagement des actions, avec les 2/3 des actions à mi-parcours.
- La dynamique autour des actions est plutôt bonne, seulement 6 actions souffrent d'une faible dynamique (action n°1, 2, 14, 15, 18 et 35)
- Au niveau de l'atteinte des objectifs, cela varie en fonction des actions. De manière globale, la plupart des actions n'ont pas atteint leurs objectifs pour 2023, 4 les ont atteints, 17 sont en dessous de 50% de réalisation.
- Les actions comportant un bon niveau de réalisation (50% et au-delà) sont principalement liées aux actions sur lesquelles la CCVD a une maîtrise directe ou sur lesquelles la politique était bien engagée :

- Action 4 : Mettre en place un observatoire du PCAET
- Action 6 : Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité
- Action 10 : Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales
- Action 11 : Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire
- Action 12 : Développer la pratique du vélo
- Action 17 : Traduire les enjeux Climat-Air, Energie dans les documents de planification
- Action 19 : Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables
- Action 22 : Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois
- Action 24 : Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
- Action 26 : Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire
- Action 28 : Développer l'économie à partir de la demande locale
- Action 29 : Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)

- Action 30 : Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)
- Action 31 : Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
- Action 32 : Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois
- Action 33 : Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives

Recommandations :

Les 8 actions du PCAET suivantes ont 2 des critères (niveau d'avancement, dynamique en cours et atteinte des objectifs) en basse ou moyenne et nécessitent donc d'être relancées :

- Action 1 : Lancer des appels à projets citoyens dans les communes
- Action 2 : Créer et animer un club citoyen
- Action 9 : Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale compatible avec le PCAET
- Action 14 : Réduire les besoins de déplacement - développer le coworking
- Action 15 : Transporter les marchandises autrement
- Action 18 : Préparer l'après planification
- Action 20 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole
- Action 23 : Étudier les besoins et la faisabilité pour les filières biogaz, hydrogène et électrique
- Action 35 : Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade

11 actions sur les 35 ont des objectifs sur la période 2023-2026 mais ne correspondent souvent plus à la politique publique liée à l'action. Il est préconisé de se fixer des objectifs à 2026 sur l'ensemble de ces actions avec les porteurs d'actions. Ces nouveaux objectifs seront soumis au COPIL PCAET.

Ces objectifs pour 2026 doivent être atteignables, et s'inscrire dans la trajectoire de la stratégie du plan climat voté en 2021.

222 indicateurs sont suivis dans le cadre du plan d'actions. Il est proposé de réduire le nombre d'indicateurs à maximum 4 par actions, permettant d'avoir un suivi des objectifs fixés ci-dessus, sans chercher l'exhaustivité. Ces nouveaux objectifs seront soumis au COPIL PCAET.

5. La démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

A. Méthodologie

En parallèle de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat, la Communauté de communes du Crestois et la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée a réalisé l'état des lieux de ses performances climat-air-énergie via la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique ».

En effet, la CCVD est lauréat depuis mars 2024 avec Communauté de communes du Drôme et la Communauté de communes du Crestois Pays de Saillans d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME. Outre le financement accordé aux collectivités, il permet ainsi d'établir un état des lieux et un plan d'actions autour de deux référentiels :

- Climat Air Energie (CAE)
- Economie Circulaire (ECI)

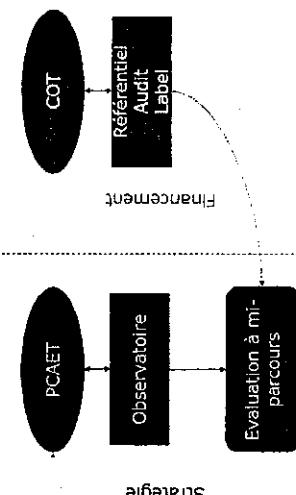
De plus, la CCVD dispose d'un temps d'accompagnement pour mener ces démarches avec un bureau d'études, Projphil. Ainsi, cela s'articule parfaitement avec le PCAET, ce travail venant donc nourrir l'évaluation à mi-parcours et permettant d'avoir des financements pour les actions à mettre en œuvre suite à l'état des lieux. Par ailleurs, il permet de situer la CCVD par rapport aux autres collectivités, le référentiel étant national.

Cette démarche consiste à attribuer un score aux actions mises en œuvre dans toutes les politiques publiques portées par la collectivité pour atteindre son ambition climat-air-énergie. Ce score est décomposé selon 6 grands domaines :

- La planification territoriale,
- La gestion du patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement du territoire en énergie, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la biodiversité,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération, la communication, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement économique.

Pour mener à bien cet état des lieux, les services ont été mobilisés de mai à septembre 2024. 14 ateliers ont été réalisés (voir annexe pour les détails) ainsi que des entretiens complémentaires. Cet état des lieux a fait l'objet d'une restitution en COTECH en juillet 2024 et d'une consolidation durant l'été 2024. Il a ensuite été présenté aux élus en COPIL Plan Climat en septembre 2024.

B. Etat des lieux



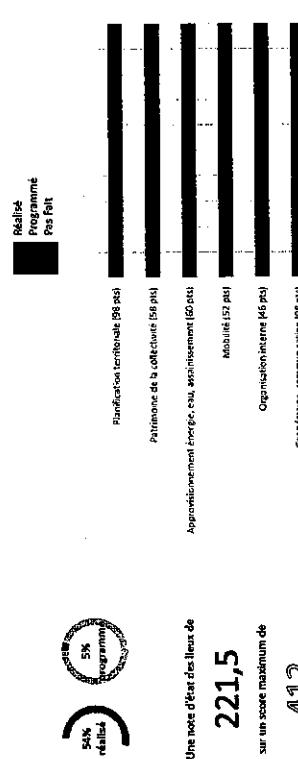
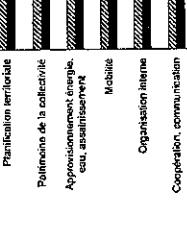
La CCVD dispose d'un potentiel de 412 points au vu de ses compétences. Sur ces 412 points, la note estimée avant audit est de 221,5 points, soit 54%. Par ailleurs, une partie des actions sont déjà programmées (5%). Parmi les axes les plus avancés se trouvent l'axe 1 sur la planification territorial, l'axe 4 sur la mobilité et l'axe 6 sur la coopération, la communication, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement économique.

412

sur un score maximum de

500

Un potentiel de



sur un score maximum de

412

Une note d'état des lieux de

221,5

sur un score maximum de

412

Synthèse de l'Etat des lieux et pistes d'amélioration par axe

Axe 1 : Planification territoriale

Points forts : La collectivité a effectué un diagnostic, une stratégie CAF et des objectifs dans le cadre du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et dispose d'une feuille de route exhaustive. Par ailleurs, un Observatoire PCAET a été mis en place pour suivre les progrès et des actions sont lancées pour s'adapter au changement climatique.

Pistes d'amélioration : Un plan de mobilité dédié à la mobilité est programmé. L'intégration systématique les enjeux climat-air-énergie (CAF) dans les projets d'aménagement (notamment à travers des exigences environnementales dans les appels d'offres, cahier des charges de cession de terrains, etc) reste à améliorer. Par ailleurs, une politique de gestion et prévention des déchets tournée vers l'économie circulaire reste à définir. Enfin, le développement de réseaux de chaleur est également à explorer pour diversifier les sources énergétiques locales.

Axe 2 : Patrimoine de la collectivité

Points forts : La CCVD essaie d'être exemplaire sur son patrimoine, avec des critères de performance pour les bâtiments publics neufs et rénovés, soutenus notamment par les CEP (Conseiller en Énergie Partagé). La collectivité également optimisé l'éclairage public en consolidant un diagnostic et en adaptant des mesures de sobriété énergétique sur les zones d'activités.

Pistes d'amélioration :

Renforcer l'efficacité énergétique et la gestion des ressources naturelles dans les bâtiments publics en réduisant la consommation d'énergie pour le chauffage et le rafraîchissement ainsi que les

émissions de gaz à effet de serre (GES). En parallèle, développer des initiatives pour économiser l'eau dans ces bâtiments, via des diagnostics et la sensibilisation des utilisateurs.

Axe 3 : Approvisionnement énergie, eau, assainissement

Points forts : La CCVD cherche à augmenter la production d'électricité renouvelable par la diversification des sources et atteint une part élevée d'électricité renouvelable. Des prestations en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable sont proposées par les acteurs de l'énergie (CFP, projets d'autococonsommation, etc), la CCVD a une bonne connaissance de l'état de la biodiversité sur son territoire et mène des actions de sensibilisation sur différents publics (scolaires, jeunes, habitants, etc.).

Pistes d'amélioration : Promouvoir la récupération de chaleur industrielle et l'augmentation des énergies renouvelables pour le chauffage et la climatisation. La valorisation énergétique des déchets résiduels et biodéchets pourrait aussi être optimisée grâce à un état des lieux des potentiels existants.

Axe 4 : Mobilité durable
Points forts : la CCVD développe la mobilité multimodale, notamment via la mise en place d'un schéma directeur cyclable, le développement des infrastructures cyclables, de services associés, etc. Des services de transport partagé (vélos et autopartage) sont également encouragés pour renforcer l'intermodalité.

Pistes d'amélioration : Engager des actions en matière d'optimisation de la logistique et des flux de marchandise sur le territoire. Finaliser et développer les infrastructures recyclables, installer des pôles multimodaux pour faciliter les connexions intermodales (vélo, voiture partagée, etc.). En interne, renforcer la mobilité durable des agents via des formations et incitations.

Axe 5 : Organisation interne pour la politique CAF

Points forts : Les ressources humaines sont organisées pour gérer et piloter la politique Climat Air Energie, avec un suivi des actions assuré par l'Observatoire du PCAET. Ce dispositif permet d'évaluer régulièrement l'avancement des actions.

Axe 6 : Coopération et communication
Points forts : Des actions sur le long terme et ambitieuses de soutien à l'agriculture et à une alimentation durable sont mises en place. La collectivité contribue à l'innovation sur la thématique Climat Air Energie via des projets de recherche, des projets tests, notamment via le service agriculture. Par ailleurs, elle développe un accompagnement des particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (conseils, accompagnements, visites, etc.).

Pistes d'amélioration : Renforcer la sensibilisation des professionnels du bâtiment aux enjeux Climat Air Energie, et accompagner la rénovation durable des bâtiments dans le secteur tertiaire. Développer également une stratégie de communication et de concertation pour mieux intégrer la société civile et les acteurs locaux dans les projets liés au climat et à l'énergie.

C. Synthèse et recommandations

Le travail effectué autour de l'état des lieux Climat Air Energie de la Communauté de communes met en avant une bonne appropriation de ces enjeux par le territoire. Cela pourra se concrétiser, sous réserve de l'audit, par l'obtention de 3 étoiles dès la première année de labellisation. Aujourd'hui, seulement 7 Communautés de communes ont 3 étoiles ou plus. Ce qui constituerait donc, pour un premier exercice, un très bon score.

Recommandations :

Par ailleurs, ce travail a mis en lumière en certains nombreux de actions à structurer, formaliser, initier ou renforcer afin d'assoir davantage la politique publique de la CCVD en matière de Climat-Air-Energie et ainsi de permettre, dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique, d'améliorer la note lors du prochain audit.

Axe 1 : Planification territoriale

➤ **1.1 : Intégrer une approche environnementale dans la mise au point des projets d'urbanisme du territoire**
les projets d'urbanisme devraient être en cohérence avec la stratégie climat-air-énergie de la CCVD et en permettre la traduction spatiale, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité rural/urbain. Des dispositions incitatives et opposables pourraient notamment être prévues pour favoriser la conception bioclimatique, les formes urbaines resserrées et la mobilité durable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la limitation des émissions et l'impact des polluants atmosphériques sur la population, l'adaptation au changement climatique.
La lutte contre l'artificialisation des sols et le maintien des espaces naturels, agricoles et forestiers devraient faire partie intégrante de la stratégie mise en place.

Une réflexion est déjà en cours sur le sujet – cette action consiste à relancer l'action 18 du PCAET : « préparer l'après planification »

Axe 2 : Patrimoine de la collectivité

➤ **2.1 : Finaliser la mise en place d'une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics, de l'éclairage public et des équipements**
Cela impliquerait que la CCVD dispose d'un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements publics significatifs qui inclurait des données sur les consommations d'énergie, les GES, les énergies renouvelables et la qualité de l'air intérieur.

➤ **2.2 : Généraliser une 'campagne' de sensibilisation des usagers des bâtiments communautaires et communaux à la sobriété énergétique**
Les comportements des usagers ayant une grande influence sur les consommations des bâtiments, il est important de leur expliquer le fonctionnement des systèmes ainsi que de les sensibiliser à la sobriété par le biais d'outils de communication ad-hoc et/ou d'ateliers de sensibilisation.

➤ **2.3 : Généraliser le suivi des consommations et les PPI aux différentes échelles (intercommunal et communal)** Le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil qui permet d'avoir une projection budgétaire des investissements à venir sur le long terme afin de développer une stratégie financière ad-hoc. C'est une feuille de route qui permet d'envisager les dossier dans leur globalité (financement, subventions, planning prévisionnel, charge de travail, etc.). Cette action vise à généraliser cette pratique à l'échelle des bâtiments publics du territoire.

➤ **2.4 : Évaluer la performance énergétique des bâtiments publics et équipements publics après travaux de rénovation**
Un des leviers pour massifier les rénovations énergétiques est de tabliser les économies d'énergie en mesurant la performance réelle obtenue après travaux. Ce travail peut être mené au travers d'une diversité de méthodes : du simple suivi des consommations énergétiques au développement de mesures in situ (ex. mesure de l'isolation globale de l'enveloppe, etc.)

➤ **2.5 : Intégrer dans l'ensemble des projets de construction/rénovation : réduction des consommations énergétiques, utilisation des matériaux biosourcés, réflexion en coût global/analyse de cycle de vie et potentiel d'énergies renouvelables**

- **2.6 : Intégrer la question du confort d'été et ne pas systématiser la climatisation**
Dans une logique d'adaptation au changement climatique, la CCVD devrait étudier des dispositifs bioclimatiques et tous les paramètres du confort thermique pour limiter le recours à la climatisation (ex : ventilation naturelle, dispositifs d'occultation, végétalisation, etc.)

- **2.7 : Mettre en place des actions visant à économiser la ressource en eau**
Dans une logique de préservation de la ressource en eau, la CCVD pourrait augmenter la maîtrise de la consommation d'eau de ses bâtiments publics et mettre en place une politique rationnelle de gestion de l'eau (besoins et utilisation) favorisant une utilisation Economie de l'eau.

Ces différentes recommandations permettent notamment de renforcer l'action 10 du PCAET : « renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales » afin de bénéficier d'un patrimoine public exemplaire.

Axe 3 : Approvisionnement énergie, eau, assainissement

3.1 : Mettre en place formellement une stratégie d'économie circulaire

Une stratégie territoriale de la politique économique circulaire nécessite un portage politique et un pilotage technique dédié, ainsi qu'un diagnostic et une stratégie d'économie circulaire avec des objectifs et des cibles clairement exprimés, cohérents avec les documents régionaux et nationaux.

A terme, l'ambition de cette stratégie devra porter sur tout ou partie des 7 piliers de l'économie circulaire, tels que définis par l'ADEME :

- Approvisionnement durable (achats responsables)
- Ecoconception
- Ecologie industrielle et territoriale
- Economie de la fonctionnalité
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage
- Recyclage et fin de vie des produits

Cette recommandation vient structurer les actions suivantes du PCAET :

- 26 : favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire
- 27 : accompagner les actions d'écologie industrielle et d'écoconception
- 28 : développer l'économie à partir de la demande locale
- 29 : déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)

Axe 4 : Mobilité durable

- **4.1 : Augmenter la place allouée aux piétons dans tout projet d'aménagement de la voirie afin de devenir un territoire exemplaire en matière de mobilité piétonne et de mieux valoriser l'espace public.**

4.2 : Développer des actions visant à soutenir une mobilité solidaire et partagée (ex. garage solidaire)

Compte tenu des caractéristiques du territoire, l'alternative aux déplacements en voiture individuelle n'est pas toujours possible. Cette action poursuit l'objectif de lutter contre les situations de précarité énergétique liée à la mobilité.

Un plan de mobilité simplifié est en cours de définition au sein de la CCVD. Ceci dit, dans le cadre du COT, ces recommandations précédentes ont été identifiées.

- **4.3 : S'engager de façon plus ambitieuse dans une politique de promotion de la mobilité durable en interne**

- La CCVD pourrait être plus ambitieuse dans sa politique de promotion de la mobilité durable de ses agents, notamment par la mise en place du forfait mobilité durable et des actions de sensibilisation plus nombreuses.
Par ailleurs, elle pourrait également mener une réflexion autour de la mobilité durable de la flotte de véhicule, notamment par son optimisation, le bon usage de celle-ci (écoconduite, etc.), la mise en place d'objectifs ambitieux de « verdissement de la flotte », la mutualisation, etc.
- Cette dernière recommandation vise à renforcer l'action 6 du PCAET : « animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité ».

Axe 5 : Organisation interne pour la politique CAE

5.1 : Renforcer l'écoresponsabilité de la commande publique interne

Cela impliquerait pour la CCVD d'intégrer systématiquement dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût de cycle de vie s'ils existent, par exemple pour : l'acquisition de matériels de bureau, le matériel et fournitures d'entretien, les autres marchés et achats ayant un impact sur le climat. Faire usage de sobriété pour éviter certains achats pourrait également être une façon d'atteindre cette exemplarité. Avant tout investissement ou commande publique, cela reviendrait à s'interroger sur le besoin, l'impact énergétique et environnemental de l'achat et de dimensionner celui-ci au plus juste, voire de l'éviter.

- **5.2 : Expérimenter une démarche du type "évaluation climat du budget" dans le cadre de la construction du budget intercommunal**
La CCVD pourrait identifier et se doter chaque année d'un budget directement lié à sa politique climat-air-énergie. Il s'agirait d'un budget destiné à des actions de soutien (techniques et financières) à la maîtrise de la demande d'énergie, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à la baisse des émissions de GES, des polluants atmosphériques, à l'adaptation au changement climatique, etc.. Ces budgets ne seraient pas des budgets indépendants, mais une partie de chacun des budgets des différents services, relative à la mise en œuvre des actions. En lien avec cette démarche, la CCVD tracerait et valoriserait les différentes ressources et chercherait des financements complémentaires et innovants pour sa politique climat-air-énergie.

Parallèlement, la CCVD évaluerait chaque année l'impact sur les enjeux « climat » (favorable, neutre ou défavorable) de l'ensemble des lignes de dépense de son budget, pour présentation aux élus en amont des discussions budgétaires et amélioreraient d'année en année l'impact climat de ses choix budgétaires. Mieux piloter les dépenses d'énergie et diminuer les dépenses défavorables d'un point de vue climatique peut par ailleurs permettre à la collectivité d'améliorer sa capacité budgétaire.

- **5.3 : Mettre en place une grille de « climat-comptabilité des projets » - Boussole de la transition**
Représantant le principe de la boussole de la transition, cette grille vise à fournir à chaque porteur de projet un outil leur permettant de questionner et d'améliorer leur projet à l'aune de son impact environnemental potentiel.

- **5.4 : Positionner la Communauté de communes en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage des communes pour les actions de transition énergétique**
A l'instar des CEP, cette action poursuit l'objectif de placer l'intercommunalité dans un rôle de conseil et d'appui au déploiement d'actions de transition énergétique au sein des communes.

Ces recommandations viennent renforcer l'action 6 du PCAET : « animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité ».

Axe 6 : Coopération et communication

- 6.1 : Animer plus de temps de sensibilisation auprès des différents publics : les jeunes au sein des écoles, du collège, des espaces jeunes, les familles lors des journées communales et événements phares du territoire

Cette recommandation renforce l'action 5 du PCAET : « renforcer les animations sur les enjeux de la biodiversité, du climat et de l'énergie ».

- 6.2 : Renforcer l'inscription du territoire dans des événements / réseaux d'ampleur nationale et européenne : semaines du développement Durable, de la mobilité, jour de la nuit...

- 6.3 : Renforcer l'inscription des critères de développement durable dans les conventions avec les associations

➤ 6.4 : Renforcer les actions pour accompagner le petit territoire à la rénovation

La CCVD a un rôle d'animateur territorial à jouer pour impulser une dynamique sur le territoire afin d'agir indirectement sur les déperditions énergétiques des bâtiments tertiaires. Les acteurs du secteur tertiaire privé notamment pourraient être incités et accompagnés pour l'amélioration des performances énergétique de leurs locaux.

Cette recommandation renforce l'action 11 du PCAET : « déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire ».

- 6.5 : Renforcer la mise en place et l'animation d'un réseau local de propriétaires forestiers pour développer les pratiques sylvicoles vertueuses

Cette recommandation renforce l'action 32 du PCAET : « mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois ».

➤ 6.6 : Développer des actions de sensibilisation à la sobriété en matière de consommation

La CCVD inciterait les citoyens aux comportements et à la consommation éco-responsable et soutiendrait, sensibiliserait les relais d'opinion (partis politiques, associations, ONG) pour qu'ils deviennent des modèles d'exemplarité et exercent une influence sur les habitants pour qu'ils agissent en conformité avec la politique climat-air-énergie. Des actions seraient en particulier menées pour limiter l'emprise de la publicité.

- 6.7 : Mettre en place un soutien à la réalisation de diagnostic et d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique auprès des acteurs économiques

Cette recommandation renforce l'action 11 du PCAET : « déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire ». Cette action vise à poursuivre l'effort d'accompagnement des acteurs économiques (et en particulier des activités les plus énergivores) dans le déploiement d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique : sensibilisation, diagnostic, soutien au financement d'actions.

6. Avis évaluatif et recommandations de la commission Environnement

A. Contexte

Les élus du Comité de Pilotage du Plan Climat Air Énergie Territorial ont souhaité confier à la commission environnement la mission d'émettre un avis et des recommandations du PCAET (évaluation) autour de 3 questions :

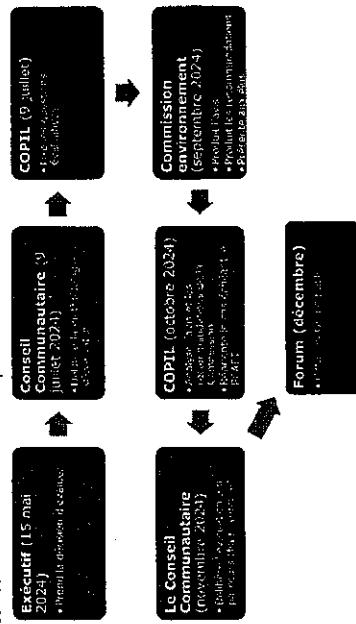
1. Quels sont les déclencheurs qui poussent entreprises, associations et communes à agir pour la transition écologique ?

2. Comment les actions du PCAET influencent-elles les décisions des maîtres d'ouvrage ?
3. Les moyens d'accompagnement de la CCVD mis en œuvre sont-ils les plus optimum ?

Les résultats de l'évaluation (avis évaluatif + recommandations) ont ensuite été présentés au Comité de Pilotage afin :

- D'échanger autour des conclusions ;
- D'ajuster et/ou réorienter le PCAET.

L'ensemble des conclusions de ces travaux sont inscrites dans ce rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET, voté au Conseil Communautaire et diffusé au public.



B. Méthodologie de travail

La commission environnement est composée d'élus municipaux, communautaires et du Président de l'intercommunalité. La commission est co-présidée par Jean-Marc Bouvier, Vice-Président en charge de la transition écologique et Christine Marion, 1ère vice-présidente en charge de la qualité de vie, environnement, mobilité et gestion des déchets.

Afin de permettre le travail de la commission, une méthodologie a été mise en place autour de :

- 2 sessions de formation en amont des travaux : fresque du climat / Inventons nos vies bas carbone (4 et 5 septembre de 9h à 12h30)
- 5 réunions de l'instance évaluative pour produire l'avis et les recommandations (de septembre à mi-octobre)

Les membres de la commission se sont donc réunis autour de 5 réunions de travail aux dates suivantes :

Réunions de travail

- Atelier 1 élaboration avis – évaluation : vendredi 13 septembre 14h-16h30
- Atelier 2 élaboration avis – évaluation : vendredi 20 septembre 14h-16h30
- Atelier 3 élaboration avis – évaluation : jeudi 26 septembre 17h30-20h
- Atelier 4 élaboration avis – évaluation : jeudi 3 octobre 9h-12h
- Atelier 5 élaboration avis – évaluation : 21 octobre 15h30-18h30

Les séances de travail se sont organisées autour des objectifs suivants :

Choix des indicateurs d'évaluation
2h30

- L'instance choisit des indicateurs de réalisation et de résultat au regard des résultats attendus des actions.

Présentation des données
2h30

- Séance de travail consacrée à un jeu de questions/réponses sur les données de résultats/d'observation.

Ateliers et débats, complémentaires
2h30

Production de l'avis
3h

Production des recommandations
2h

- Ateliers de 3/4 personnes supplémentaires
- Séance qui consiste à répondre aux questions évaluatives.
- Temps consacré à une réflexion sur les améliorations pouvant y être apportées.

C. Les données étudiées pour l'avis
Les membres de la commission ont pu, au cours de leurs travaux, prendre connaissance de différentes données afin d'objectiver leurs avis.

La première source importante de données est le suivi des actions du PCAET issu de l'observatoire. Cela représente 6 objectifs stratégiques, 35 actions et 222 indicateurs de réalisation. Afin de correspondre à la commande (cf. les questions évaluatives), 25 actions du PCAET ont été plus particulièrement étudiées.

La seconde source de données pour alimenter les avis est l'analyse de l'évolution des tendances du territoire en termes de consommation d'énergie, production d'énergie, émission de gaz à effets de serre, de qualité de l'air,

d'évolution du climat, d'évolution du stockage et flux de carbone, d'occupations des sols, etc.

La troisième source de données est la production d'indicateurs complémentaires au regard des critères d'évaluation identifiés par la commission. 21 indicateurs complémentaires ont été produits, parmi ceux-ci : le nombre de cours d'écoles désimperméabilisées, le nombre de tiers lieux sur le territoire, le linéaire de pistes cyclables, l'évolution du taux de maladies mentales, etc.

Une partie de ces données ainsi que la matrice réalisée lors des travaux de la commission sont disponibles en annexe 3.

Pour compléter les données et la vision quantitative des actions, des entretiens de 30 à 45 minutes ont été réalisés avec des agents de la CCVD. Cela avait pour but d'avoir une vision plus qualitative et exhaustive de leurs missions. Ainsi, ont été interrogés :

• Un développeur d'énergies renouvelables :

- Les développeurs d'énergies renouvelables accompagnent les entreprises et communes sur les projets d'électricité renouvelable. Ils donnent des ordres de grandeur (surface, puissance, coût, rentabilité, pré-dimensionnement des installations PV) et peuvent réaliser des visites sur sites afin d'affiner la faisabilité des projets. Ils accompagnent également les communes sur la définition de leur stratégie de développement d'énergies renouvelables. Enfin, ils sont également développeurs d'énergies renouvelables pour le compte de la Communauté de communes et appui à la Société d'Économie Mixte Val de Drôme Développement.

• Un chargé de mission Développement économique :

- Le service « Services aux entreprises » de la Direction du développement économique a pour but d'attirer et maintenir les entreprises sur le territoire et a pour principales missions :

- Créer, s'implanter et se développer

■ Recruter et fidéliser des compétences

■ Investir, financer son activité

■ Innover et évoluer

■ Être visibles et communiquer

■ Faire face aux crises, contextes, etc

■ Un conseiller en énergie partagée :

- Ils aident les communes à s'engager pour réaliser des économies d'énergie : via des conseils techniques, administratifs et financiers (subventions, etc.). Ils participent également à leur réflexion sur la stratégie de rénovation de leur patrimoine.

D. Avis évaluatif de la Commission environnement

Afin de guider cette évaluation, des questions ont été mises en évidence et proposées à la commission. Les trois questions ont été les suivantes :

Question 1 Quels sont les déclencheurs qui poussent entreprises, associations et communes à agir pour la transition écologique ?

Question 2 Comment les actions du PCAET influencent-elles les décisions des maires d'ouvrage ?

Question 3 Les moyens d'accompagnement de la CCVD mis en œuvre sont-ils les plus optimum ?

La commission souligne que l'accumulation de données et d'informations rend difficile l'élaboration d'une opinion claire et structurée. Les enjeux climatiques et environnementaux sont complexes et globaux, et il est nécessaire de ne pas se laisser distraire par des détails qui pourraient masquer l'ampleur des défis à relever. Le PCAET est un dispositif crucial, mais il reste mal connu par les acteurs du territoire (conseils municipaux, entreprises, citoyens, etc.). Cela soulève des questions importantes sur sa transversalité et la capacité des différentes instances à se coordonner. L'objectif général est de permettre à tous les acteurs locaux, pas seulement la CCVD, de contribuer de manière optimale à la transition écologique.

La commission a structuré ses avis autour des 11 idées suivantes :

Avis 1 : Insuffisance de la formation des élus

La commission note un manque de formation des élus en matière de transition écologique, ce qui freine la mise en œuvre de politiques efficaces. Trop peu d'élus semblent formés aux enjeux de la transition. Par ailleurs, il est essentiel que tous les élus soient formés (et pas seulement ceux déjà convaincus par ces sujets). En conséquence, la capacité d'action des élus paraît limitée, ce qui ralentit la prise de décisions sur les questions environnementales.

Référence à la Question n°1

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET, notamment :
 - Nombre de formations des élus à l'urbanisme durable
 - Nombre de formations des élus dans le cadre de la stratégie forestière
 - Nombre de formations des élus municipaux

Avis 2 : Visibilité limitée des associations locales dans le PCAET

Les associations locales, pourtant actives, sont souvent peu visibles dans les actions du PCAET de la CCVD (pas d'accompagnements ou d'actions de sensibilisation dirigés vers cette cible), en particulier celles qui comptent 48

La CCVD :

- Rassemble et met en forme les informations sur les actions à évaluer (diagnostic, fiches actions, observatoire, etc)
- Organise l'animation de l'instance (cadre les séances, régule les échanges, rédige les CR, produit l'avis, etc).

un nombre important d'adhérents. Cela concerne aussi bien les associations liées à la transition écologique que telles tournant dans d'autres domaines (et qui peuvent compter un nombre d'adhérents très importants, typiquement les associations sportives). La commission souligne que ces associations comme les écoles, en raison de leur proximité avec la population, pourraient jouer un rôle central (effet leviers, effet d'entraînement, etc) dans la transition écologique si elles étaient plus directement ciblées dans les actions du PCAET.

Données motivant cet avis :

- 1 095 associations recensées dans le Répertoire National des Associations (dont 15 créées depuis 2021)
- Actions du PCAET
- Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°1

Avis 3 : Circulation insuffisante de l'information autour du PCAET

La communication semble insuffisante autour des actions et enjeux liés au PCAET. Ce dernier, pourtant central dans la stratégie de transition écologique, est méconnu des élus locaux et des acteurs du territoire (entreprises, habitants, etc). Et si les actions sont connues, un élus remarque que le public ne sait pas toujours qu'elles sont réalisées dans le cadre du PCAET. Cette méconnaissance limite son impact et sa mise en œuvre. Les communes sont par ailleurs souvent concentrées sur leurs propres priorités quotidiennes et ne parviennent pas à adopter une approche globale des enjeux écologiques.

Données motivant cet avis :

- Nombre d'écoles végétalisées
- Actions du PCAET, notamment :

 - Nombre de communes accompagnées dans les énergies renouvelables (bois et photovoltaïque)
 - Nombre de communes accompagnées dans la rénovation énergétique
 - Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°1 et 3

Avis 4 : Freins financiers et manque d'ingénierie pour passer à l'acte pour les communes
Les communes sont confrontées à des difficultés financières et techniques qui les empêchent de passer à l'acte dans la mise en œuvre des actions écologiques. Bien que le premier niveau d'accompagnement soit présent, le manque des financements et l'absence de mutualisation d'ingénierie efficace compliquent le financement des projets. Le manque de moyens, qu'ils soient financiers ou en matière de compétences techniques (ingénierie), est un obstacle à la réalisation des objectifs du PCAET.

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET, notamment :

 - Nombre de communes accompagnées dans les énergies renouvelables (bois et photovoltaïque)
 - Nombre de communes accompagnées dans la rénovation énergétique
 - Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°1

Avis 5 : Barrières aux accompagnements des communes et des entreprises

Malgré les défis identifiés, la CCVD semble proposer des accompagnements efficaces pour les communes et les entreprises. Des projets comme l'accompagnement sur les énergies renouvelables, l'alimentation durable et les actions en faveur de la rénovation énergétique sont soulignés comme des réussites. De plus, l'accompagnement

des entreprises, bien qu'en cours limité (15 entreprises visitées dans Eco-défis), et des agriculteurs sont perçus comme prometteurs.

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET, notamment :

 - Nombre de communes accompagnées dans les énergies renouvelables (bois et photovoltaïque)
 - Nombre d'entreprises accompagnées dans les énergies renouvelables
 - Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre d'Eco-défis
 - Nombre de communes accompagnées dans la rénovation énergétique
 - Nombre de cantines accompagnées

Référence à la question n°1

Avis 6 : Des actions importantes en matière d'énergies renouvelables

La commission souligne l'engagement fort de la CCVD dans le développement des énergies renouvelables. En particulier, les projets autour du photovoltaïque et du bois énergie/chauffer renouvelable sont des exemples de réussite dans la mise en œuvre d'initiatives concrètes pour la transition énergétique. Ces actions doivent continuer à être soutenues et promues, car elles constituent des leviers importants pour inspirer les communes et acteurs locaux.

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET, notamment :

 - Nombre de communes accompagnées dans les énergies renouvelables (bois et photovoltaïque)
 - Nombre d'entreprises accompagnées dans les énergies renouvelables

Référence à la question n°1

Avis 7 : Influence limitée du PCAET sur les décisions des maîtres d'ouvrage

Il semble que les élus soient conscients des objectifs du PCAET mais qu'ils ne connaissent pas en détail le plan d'actions qui en découle. Cela entraîne une influence limitée du PCAET sur les décisions des maîtres d'ouvrage, notamment en matière de rénovation performante. Certaines actions du PCAET, comme la gestion de l'ambroisie ou le soutien à l'agriculture durable, ne semblent pas pouvoir se traiter uniquement à l'échelle de l'EPCI mais aussi à une échelle plus grande (régionale, nationale voire européenne), ce qui complique leur mise en œuvre et efficacité.

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET, notamment :

 - Nombre d'hectares pâturés pour lutter contre l'ambroisie
 - Nombre d'agriculteurs accompagnés

Référence à la question n°2

Avis 8 : Importance des actions humaines et de proximité

Certaines initiatives, comme Eco-défis ou le marathon de la biodiversité, montrent que les actions à dimension humaine et de proximité ont un impact particulièrement fort. Ces projets permettent de créer un lien direct avec les acteurs du territoire et de susciter une adhésion plus large. Pour la commission, l'implication humaine et la proximité avec les citoyens sont des facteurs déterminants dans la réussite des projets de transition écologique.

Par ailleurs, un élus souligne l'importance de la prise en compte de la santé humaine dans le PCAET et regrettait que l'écoanxiété n'y soit pas intégrée.

Conclusion

Le rapport de la commission comporte un total de 11 avis concernant l'état et l'efficacité du PCAET. Il souligne plusieurs éléments, dont le manque de formation des élus en matière de transition écologique (Avis 1), la faible visibilité des associations locales dans les actions du PCAET (Avis 2) et la circulation insuffisante de l'information autour des actions engagées (Avis 3). La commission met aussi en lumière des freins financiers et un manque d'ingénierie technique, qui compliquent la mise en œuvre des actions écologiques pour les communes (Avis 4), bien que des accompagnements prometteurs pour les entreprises et les collectivités aient été identifiés (Avis 5).

Avis 9 : Visibilité insuffisante des financements pour la transition écologique
Les sources de financement (Etat, Région, EPCI, etc.), bien que présentes localement (comme les fonds de transition), sont jugées trop peu visibles et insuffisamment conditionnées à des critères écologiques. Cela limite leur impact et leur capacité à encourager des projets de transition écologique ambitieux.

- Données motivant cet avis :**
- Actions du PCAET, notamment :
 - Nombre de mares restaurées et/ou créées
 - Nombre d'entreprises visitées dans le cadre d'Eco-défis
 - Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°2

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET
- Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°2

Avis 10 : Problèmes de connaissance des services offerts par la CCVD

Les communes communiquent peu sur les services offerts aux habitants par la CCVD en matière de transition écologique. Des outils comme PanneauPôlet et Eco-défis, bien qu'existant, semblent être mal connus et peu utilisés. Ce manque de connaissance limite la capacité des acteurs locaux à tirer parti des actions et ressources disponibles.

Données motivant cet avis :

- Actions du PCAET
- Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°3

Avis 11 : Liens entre la CCVD et les entreprises locales à renforcer sur les enjeux de transition
La commission note que les liens entre la CCVD et les entreprises locales ne semblent pas encore assez développés sur les enjeux de transition. Bien que des actions d'accompagnement existent, elles ne suffisent pas à créer un véritable partenariat. Il est noté que certains axes de l'économie circulaire à destination des entreprises du territoire (écologie industrielle territoriale, achats responsables, etc.) sont peu développés dans les actions du PCAET, limitant ainsi la capacité de ces acteurs à participer activement à la transition écologique.

- Données motivant cet avis :**
- Actions du PCAET, notamment :
 - Entreprises formées à la transition écologique
 - Entreprises accompagnées
 - Entreprises accompagnées dans leur implantation - Ressenti des élus municipaux

Référence à la question n°3

Par ailleurs, le rapport de la commission comporte un total de 11 avis concernant l'état et l'efficacité du PCAET. Il souligne plusieurs éléments, dont le manque de formation des élus en matière de transition écologique (Avis 1), la faible visibilité des associations locales dans les actions du PCAET (Avis 2) et la circulation insuffisante de l'information autour des actions engagées (Avis 3). La commission met aussi en lumière des freins financiers et un manque d'ingénierie technique, qui compliquent la mise en œuvre des actions écologiques pour les communes (Avis 4), bien que des accompagnements prometteurs pour les entreprises et les collectivités aient été identifiés (Avis 5).

Par ailleurs, le rapport note un fort engagement de la CCVD dans le développement des énergies renouvelables (Avis 6) mais constate une influence limitée du PCAET sur les décisions des maires d'ouvrage locaux (Avis 7). Les actions de proximité, telles qu'Eco-défis ou le marathon de la biodiversité, apparaissent particulièrement efficaces pour renforcer l'adhésion citoyenne (Avis 8). Enfin, le rapport met en avant la visibilité insuffisante des financements dédiés (Avis 9), le manque de connaissance des services offerts par la CCVD en matière écologique (Avis 10), et la nécessité de renforcer les liens avec les entreprises locales (Avis 11).

E. Recommandations de la commission environnement

La commission a structuré ses 16 recommandations autour des 4 thématiques suivantes :

- Formation et appropriation de la transition écologique des élus et citoyens
- Soutien aux associations et participation citoyenne
- Communication et visibilité du PCAET
- Accompagnement financier et technique

Cet ensemble de recommandations opérationnelles sont destinées à optimiser l'efficacité et l'impact du PCAET, en s'appuyant sur une collaboration renforcée entre élus, citoyens, associations et entreprises locales. Elles seront soumises aux élus du COPIL du PCAET.

► Formation et appropriation de la transition écologique des élus et citoyens
(Réf. Avis 1, 3 et 8)

1) Mettre en place une formation initiale pour les élus au début du prochain mandat. L'année 2025 serait consacrée à élaborer ce plan, idéalement sous forme d'un récit mobilisateur.
2) Proposer des formations continues, avec des visites de réalisations concrètes (réseau de chaleur, autoconsommation photovoltaïque) et des pédagogies alternatives. Intégrer les citoyennes et les citoyens autant que possible dans l'organisation de ces temps.
3) Organiser des événements communautaires et journées de sensibilisation (par exemple, une action récurrente qui s'ancre localement) pour mobiliser les citoyens autour de projets locaux. Encourager les initiatives des petits collectifs (Fablab, associations locales) pour multiplier les actions locales et favoriser une appropriation collective.

► Soutien aux associations et participation citoyenne
(Réf. Avis 2 et 3)

4) Systématiser / renforcer le conditionnement des subventions aux associations à des critères environnementaux.
5) Élaborer une charte d'éco-événements avec les communes pour les associations, avec des recommandations pratiques sur la réduction de leurs impacts (énergie, déchets, mobilité, etc.) et leurs leviers d'actions.
6) Mettre en place un Conseil économique et social local, une « troisième chambre » afin :

- a) Que les associations puissent se regrouper pour renforcer leur rôle dans la transition écologique.
- b) Que les citoyens puissent poursuivre leur travail au-delà des mandats.

- c) Que le PCAET contribue à créer une culture commune sur le territoire, en cohérence avec les autres politiques publiques (exploration partagée du territoire, prospective agricole, etc).

➤ Communication et visibilité du PCAET
(Réf. Avis 3, 5, 6, 7, 10 et 11)

- 7) Améliorer la communication autour de l'observatoire (en lui trouvant un nom attractif et en évitant les acronymes), rendre visibles les actions exemplaires et les projets en cours via des visites de chantiers et des retours d'expérience.
- 8) Communiquer activement sur les services disponibles de la CCVD :

 - a) Via un recueil écrit, accessible aux habitants et communautés, pour mieux relayer les actions de la CCVD et répondre aux questions sur le PCAET.
 - b) Via les bulletins municipaux.

- 9) Mobiliser les élus d'échelons administratifs supérieurs pour intégrer les priorités du PCAET au niveau législatif et faire connaître les actions réalisées sur le territoire.
- 10) Renforcer les collaborations avec les entreprises locales, en mettant en avant les "entreprises pépites" (label Biovallée, Eco-défis, etc.)

➤ Accompagnement financier et technique
(Réf. Avis 4, 5, 9 et 11)

- 11) Accompagner les communes à la mise en place de programmation pluriannuelle des investissements pour lever leurs freins financiers et techniques.
- 12) Assurer une veille sur les financements disponibles pour la transition écologique et faciliter l'accès à ces financements pour les communes.
- 13) Collaborer davantage avec le GEVD pour que les entreprises locales s'approprient les objectifs du PCAET. Il serait également pertinent de développer des initiatives comme le forfait mobilité durable ou l'organisation de formations pour les entreprises.
- 14) Sensibiliser les acteurs touristiques aux enjeux environnementaux et les intégrer dans la démarche du PCAET.

➤ Mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques
(En plus)

- 15) Développer des plans de crise pour les communes et intercommunalités afin de prendre davantage en compte les impacts du changement climatique dans les politiques locales, en allant au-delà des obligations réglementaires.
- 16) Encourager la création de réserves citoyennes adossées au plan ci-dessus pour mieux répondre aux crises environnementales et climatiques au niveau local. Cela afin de sensibiliser les habitants afin de mieux anticiper les conséquences d'événements et d'acquérir les bons comportements en cas de crise.

Ces 16 recommandations clôturent le travail de la commission environnement autour de l'évaluation à mi-parcours du PCAET. Ces recommandations ont été présentées en CORRI PCAET par les membres de la commission.

7. Bilan du rôle de coordinateur

La Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée porte largement son PCAET. Jean-Marc Bouvier, 2^{ème} Vice-Président est en charge de la Transition Ecologique et suit l'ensemble des travaux liés à la gouvernance et la mise en œuvre des actions.

- A. Des instances de gouvernance dédiées au PCAET
Depuis l'approbation du PCAET en septembre 2021, la CCVD assure son pilotage au travers de deux instances de gouvernance : un Comité de Pilotage (COPIL) et un Comité technique (COTECH).

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Rôle :

- Valide le contenu de l'observatoire ;
- Valide le diagnostic dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Valide les questions évaluatives pour l'évaluation à mi-parcours ;
- Valide la stratégie du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Valide l'évaluation à mi-parcours ayant le vote en conseil communautaire.

Fréquence de sollicitation :

Habituellement 1 à 2 fois par an. Dans le cadre de l'évaluation, l'instance est amenée à être davantage sollicitée.

Composition :

SERRET	Jean	PRESIDENT
BOUVIER	Jean Marc	VP (Transition écologique)
MOREL	Loïc	VP (Urbanisme)
JACQUOT	Catherine	VP (Habitat)
ARNAUD	Robert	VP (Bâtiment - Rénovation énergétique)
MARION	Christine	VP (Mobilité - Environnement - Déchets)
MACLIN	Benoit	VP (Tourisme)
FAYARD	Francis	VP (Economie)
CALLET	Christian	VP (Agriculture)
GAGNIER	Gérard	VP (Relations aux Communes - Cllr)
VIALON	Anne-Lise	Déléguée à la mobilité
BRUNIAU	Séverine	Déléguée à la culture, aux métiers d'art, et au patrimoine culturel et naturel.

Le Comité technique (COTECH)

Rôle :

- Alimente le contenu de l'observatoire, expédie les résultats ;
- Alimente et valide le contenu technique du diagnostic dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Participe à la stratégie du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Participe à l'évaluation à mi-parcours.

Fréquence de sollicitation :

Habituellement 2 fois par an. Dans le cadre de l'évaluation, l'instance est amenée à être davantage sollicitée à 4 fois).

Composition :

L'ensemble des agents concernés par les actions du Plan Climat Air Energie Territorial et par le référentiel du programme Territoires Engagés.

Ponctuellement et pour des besoins précis, d'autres instances peuvent être animées :

- Les instances de la collectivité : commission environnement, exécutif ou bureau des maires

Par ailleurs, la CCVD rend compte de son action Climat-Air-Energie chaque année, via son observatoire dont la synthèse est accessible par tous en ligne sur son site internet : <https://www.validedonne.com/5585-le-plan-climat-air-energie-territorial.htm>

- B. Pas d'instances dédiées au PCAET ouvertes aux autres habitants et communes du territoire

La CCVD n'a pas mis en place d'instance de type « club climat » visant à mobiliser les citoyens sur les enjeux et la mise en œuvre de son PCAET (action n°2 du PCAET).

En outre, il n'existe pas d'outil de gouvernance permettant de suivre et d'encourager la déclinaison de ce plan dans les politiques communales du territoire.

C. Des instances ponctuelles et un Forum PCAET pour les partenaires

Les partenaires sont mobilisés ponctuellement, en fonction des sujets ou par la mise en œuvre de politiques sectorielles comme le Schéma Directeur des Energies Renouvelables, la Prospective Agricole 2050, le SAGE 2050 ou encore le Plan de Mobilité Simplifiée.

Enfin, un premier forum a eu lieu pour le lancement du plan climat en 2018 puis un deuxième en 2022 autour des paysages en transition. Un troisième aura lieu en 2024, avec comme fil rouge la mobilité. Ce dernier sera également l'occasion de présenter l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

D. La CCVD, un rôle de coordinateur de la cohérence des politiques de développement territorial à renforcer

Depuis 2021 et l'approbation du PCAET, la Communauté de communes a réalisé plusieurs études par obligation ou par volonté politique. En effet, elle s'est engagée par exemple dans l'élaboration de la Prospective agricole 2050, le schéma directeur cyclable, le plan de mobilité simplifié, le programme local de l'habitat, etc. Elle est par ailleurs engagée dans la réalisation d'un PLUi et d'un SCOT. Sur chacune de ces politiques sectorielles, le PCAET est pris en considération et vient nourrir les travaux.

La CCVD a su se saisir de son rôle de coordinateur dans la mise en cohérence des politiques de développement territorial de son territoire.

De plus, via les différents accompagnements qu'offre la Communauté de communes, à ses communes, à ses habitants ou encore aux acteurs économiques du territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCVD cherche de plus en plus à se faire identifier dans son rôle de chef de file de la transition écologique.

Ce rôle reste néanmoins à renforcer notamment dans l'appropriation par les différents acteurs de ce rôle de chef de file. En effet, la plupart des actions du PCAET sont portées par la CCVD directement, non par les partenaires.

8. Moyens humains et financiers

La transition énergétique est un sujet transversal au sein de la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée. En témoigne le projet de territoire et notamment l'enjeu 2 « dépasser la logique de transition et maintenir les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques ». Cette transversalité est renforcée par l'engagement dans le référentiel « territoire Engagé pour la Transition Ecologique ». Ainsi les actions du PCAET sont réparties au sein des différents services : 16 agents de la CCVD portent une ou plusieurs actions du PCAET. Néanmoins, le suivi du temps de travail dédié spécifiquement à des actions du PCAET n'est pas assez structuré pour permettre une analyse plus poussée. Il s'agirait de la faire action par action.

- Il est difficile d'estimer le budget et les moyens humains mis en œuvre pour le Plan Climat. Cela s'explique car :
- Les actions PCAET sont réparties sur plusieurs budgets, dépendant d'une grande diversité d'acteurs et de nombreuses actions inscrites dans le PCAET le sont aussi dans d'autres plans sectoriels ;
 - Certaines actions touchent au fonctionnement interne des services et sont du ressort des changements de pratiques, difficiles à budgétier.

En 2025, sur le compte administratif 2024 sera édité le premier budget vert, comme l'indique la loi. Cet outil devrait nous permettre de rendre plus visible la part du budget de la CCVD destinée à la transition.

9. Anticipation et préparation des évolutions futures

La CCVD prend en compte les évolutions de la réglementation et cherche à en tirer avantage d'un point de vue Climat-Air-Energie.

Ainsi, le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », issu de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, dit « Ean », a permis aux conseillers en énergie partagés d'effectuer un prédiagnostic sur l'ensemble des bâtiments assujettis de l'intercommunalité et des bâtiments de ses communes membres.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM », a permis à la CCVD de se saisir de la compétence mobilité et ainsi renforcer sa politique publique en la matière. Suite au schéma cyclable, un plan de mobilité simplifié va être mis en place, renforçant ainsi les actions de la CCVD en matière de mobilité durable.

Concernant la loi Climat & Résilience, elle stipule : « Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date ». Celle-ci va donc être transcrit dans le SCOT en cours de finalisation et le PLU.

La loi APER, qui demande notamment aux communes d'identifier des zones d'implantation des EnR visant à répondre aux objectifs nationaux de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), a permis à la CCVD de renforcer le dialogue avec ses communes sur les projets d'implantation d'énergies renouvelables.

Enfin, ces travaux, mais également ceux du Contrat d'Objectif Territorial (COT) autour du programme TEITE signé récemment avec l'ADME, permettront à la CCVD d'alimenter son futur PCAET 2027-2033, dans le respect de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmations Pluriannuelles de l'Energie 3 (2024-2033).

10. Propositions pour la méthodologie d'évaluation finale du PCAET

Pendant les mois de septembre et octobre, un groupe de onze étudiants en Transition écologique de l'institut d'Etudes Politiques de Grenoble (Sciences Po Grenoble) a participé, en tant qu'observateurs externes, au processus d'évaluation participative de mi-parcours du PCAET. Dans le cadre de leurs activités, ils ont pris part aux ateliers d'évaluation avec les élus, suggéré des ajustements méthodologiques entre les réunions, et aidé les membres de la commission dans la recherche des indicateurs requis pour l'évaluation de mi-parcours.

Dans cette partie, ils font le bilan sur les différents ateliers auxquels ils ont participé. Pour cela, ils reviennent sur leur organisation ainsi que sur le rôle du facilitateur et des participants. L'objectif est de mettre en avant certains

points forts ainsi que des obstacles dans le travail d'évaluation du PCAET et de proposer des solutions pour la révision en 2027.

A. Retour d'expérience des étudiants sur l'évaluation à mi-parcours

En matière d'évaluation à mi-parcours, la démarche de la CCVD s'est distinguée de celle de nombreuses autres communautés de communes en intégrant une instance participative dans une partie du processus d'évaluation. En effet, de nombreuses collectivités réalisent leur évaluation en se limitant aux parties prenantes des structures pilotes (bureaux d'études, observatoires et services concernés par la mise en œuvre des plans climats), sans engager de concertation élargie à d'autres acteurs. Pour autant, la CCVD du Val de Drôme est restée limitée en termes de profil des participants, en se basant uniquement sur la participation des élus municipaux.

Ce type de démarche existe, mais reste peu répandue. D'autres collectivités, comme la Métropole de Rouen, ont choisi d'adopter une approche plus participative. Ainsi, le Conseil d'Évaluation de la Transition Ecologique, créé après l'accord de Rouen pour le Climat (2018), évalue les politiques de transition écologique de la Métropole Rouen Normandie. Composé de membres de la société civile, il examine l'efficacité des actions, vérifie leur alignement avec les objectifs du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) et apporte un regard extérieur. Ce conseil est composé d'acteurs institutionnels (organismes publics et assimilés, associatifs [initiatives citoyennes, collectifs] et économiques [organisations socio-professionnelles et syndicales]). Sa composition cherche à représenter toutes les dynamiques locales, en assurant diversité et partage.

De manière générale, on peut dire que la Commission Environnement a atteint l'objectif principal de l'évaluation à mi-parcours, en décrivant l'état actuel du plan et ses points d'amélioration pour l'avenir, selon la vision des participants.

Néanmoins, il a été constaté que la faible participation des élus et la faible diversité des profils des participants ont limité les résultats des analyses. La commission comptait initialement une trentaine d'élus municipaux et communautaires, mais lors des ateliers, le nombre de participants s'est stabilisé autour de 8 et 5, nombre de personnes présentes lors des deux dernières réunions dédiées à l'évaluation et aux recommandations.

D'autres facteurs ont pu également impacter les résultats. Les personnes présentes, déjà sensibilisées aux enjeux climatiques et environnementaux, étaient probablement celles qui se sentaient davantage concernées par le PCAET et l'importance de ses impacts.

Cependant, lors de certaines sessions, les élus ont déclaré ne pas se sentir légitimes pour exprimer leurs opinions sur certaines thématiques ou sujets, ne se sentant pas experts ou estimant que la production de certains avis devait provenir d'autres acteurs.

Leurs évaluations et recommandations se sont donc fortement limitées aux aspects où ils se sentaient plus légitimes à s'exprimer, tels que la réalité de leurs communes ainsi que les aspects administratifs ou financiers du plan d'actions. Ainsi, si une des questions établies était "Quels sont les facteurs qui déclenchent le passage à l'acte de la transition écologique ?", l'évaluation s'est surtout focalisée sur les facteurs du passage à l'acte des communes. La même chose peut être dite pour les deux autres questions. La moitié des avis émis concernait particulièrement les communes ou la CCVD.

Points forts :

- Les participants de l'évaluation ont été formés et sensibilisés en amont aux problématiques climatiques (fresque du Climat et inventaire nos vies bas carbone).
- Les participants semblaient impliqués pendant les ateliers et la majorité d'entre eux s'exprimaient régulièrement lors des temps d'échange.
- Les réunions se sont déroulées dans une ambiance sereine.
- L'objectif initial d'évaluation du PCAET a été atteint dans le temps prévu.

Points à améliorer :

- Un certain nombre de participants ont expliqué ne pas se sentir compétents ou assez informés sur les questions abordées par le PCAET.
 - Au vu de la quantité de travail demandé et en l'absence de travail extérieur à la Commission, il semble pertinent d'établir la démarche dans le temps et de proposer davantage de temps de travail et d'échanges pour produire un avis exhaustif sur l'ensemble des actions du PCAET. Par exemple, en organisant des séances d'atelier plus longues, sur une demi-journée (de 3 à 5 heures), pour que les participants aient le temps nécessaire pour remplir les objectifs prévus. Cela leur permettra de produire un travail complet et inclure toutes les opinions et avis qui peuvent émerger lors des ateliers, sans contrainte de temps.
 - Le profil des participants (élus des différentes communes de la CCVD et des représentants de l'intercommunalité) a limité les points de vue nécessaires pour une évaluation plus complète du sujet. En conséquence, les résultats exprimés par les participants se sont bien souvent restreint à leurs champs de compétences.
 - Les ateliers 1, 2 et 5 ont dû être réorientés en cours d'atelier pour atteindre les objectifs. Par ailleurs, les techniciens ne pouvaient pas forcément s'exprimer ou apporter des compléments lors des ateliers, étant en charge de l'animation.
- #### B. Propositions pour la révision du PCAET
- Compte tenu du travail réalisé par la commission environnement, des observations faites lors des ateliers, les étudiants proposent quelques améliorations pour la révision finale du PCAET, en s'appuyant sur d'autres méthodes d'évaluation participative.
- Les améliorations s'articulent autour de trois axes :
- Diversifier les acteurs
 - Renforcer la concertation avec les élus, agents, partenaires et citoyens,
 - Faire appel à un observateur/facilitateur extérieur (neutre).
- Ces trois axes visent à élargir les points de vue présents dans l'évaluation, à accroître l'espace et les possibilités de participation des acteurs impliqués, ainsi qu'à améliorer les échanges.
- Diversifier les acteurs participant à l'évaluation
- Inclure une large diversité d'acteurs durant le processus d'évaluation permettrait d'enrichir les débats en introduisant le point de vue d'acteurs plus au moins impliqués dans la transition et avec des visions différentes. Le succès des politiques d'adaptation au changement climatique est souvent conditionné au degré d'engagement et de participation des parties prenantes. L'évaluation participative peut donc constituer un véritable atout pour la collectivité.
- Dans le cadre de l'évaluation, il semble donc pertinent de rassembler un panel d'acteurs aux profils représentatifs et variés, idéalement disponibles pour des ateliers en présentiel. A ce titre, plusieurs outils de sélection des participants peuvent être envisagés, listés ci-dessous par ordre de pertinence selon notre point de vue :
- La délimitation d'un panel (c'est-à-dire, la création des « profils type » qui seraient intéressants pour l'évaluation puis contactez les personnes qui correspondent à ce profil). Dans le cadre de l'évaluation du PCAET, il semble intéressant d'inclure à ce panel les agents de la CCVD, des entreprises et représentants de la société civile. La « typologie » pourrait être choisie par la Communauté de communes en amont. Bien que cette approche demande un travail de préparation conséquent, elle permettrait d'inclure, entre autres, les élus des communes de la CCVD.

- Le tirage au sort parmi une liste d'individus travaillant ou résidant sur le territoire de la CCVD. Il sera nécessaire de former les individus afin de les faire monter en connaissances et compétences. Cette méthode suppose évidemment la possession d'une telle liste (dans de nombreux panels, ce sont les listes électorales qui servent à la constituer) et risque d'exclure les individus travaillant à la CCVD mais n'y résidant pas.
- Sélection de volontaires travaillant ou résidant sur le territoire de la CCVD, informés de l'évaluation via des campagnes de communication (réseaux sociaux, distribution de flyers, etc.). Cette méthode rassurante sur la disponibilité horaire et la motivation des participants risque toutefois de limiter la participation à des individus déjà sensibilisés aux questions écologiques.

Par ailleurs, un système de gratification des membres de l'instance peut s'avérer judicieux si la CCVD en dispose les moyens. De plus, chacune de ces propositions reste limitée à la motivation des individus sélectionnés et à la contrainte horaire potentielle d'une activité professionnelle. Pour cette étape, l'appui d'étudiants en sciences sociales/politiques en de professionnels de la concertation/participation citoyenne pourrait être un atout pour faciliter le processus de sélection.

Renforcer la concertation avec les élus, agents, partenaires et citoyens

- Accorder plus de temps à la réalisation de l'ensemble du processus.
- Sanctuariser un créneau pour les séances pour que tous les élus participant systématiquement et dégager du temps aux participants pour motiver davantage de personnes à venir. · par exemple bloquer un créneau hebdomadaire et faire de l'évaluation une mission à part entière des élus participant.
- Former davantage les participants. Bien que les participants de l'évaluation aient été formés et sensibilisés en amont aux problématiques climatiques, il sera important de renforcer cette sensibilisation et de les former également sur le fonctionnement du PCAET et sur les enjeux d'une évaluation.
- Focaliser davantage les séances sur l'évaluation plutôt que la production des indicateurs (réaliser la collecte des indicateurs en amont du processus, et compléter si certains sont manquants).
- Faire participer les participants à la co-construction des 3 questions évaluatives, tout en respectant l'idée de juger de l'efficacité, efficience, et la pertinence de la politique. Ils auront dès lors une plus grande connaissance des sujets et contraintes auxquels ils seront confrontés dans les ateliers suivants.

Faire appel à un observateur/facilitateur extérieur (neutre)

Faire intervenir un « facilitateur » - expert des concertations et de la communication - permettrait de fluidifier les séances et d'améliorer la qualité des débats entre les participants. En tant qu'animateur extérieur, neutre et impartial, il pourra, avec distance vis-à-vis des participants, répartir équitablement le temps de parole et enrichir les échanges en incitant des personnes plus en retrait à s'exprimer. De plus, le facilitateur pourra gérer le timing des séances, garantir l'atteinte des objectifs fixés pour chaque réunion et le respect de l'agenda, tout en libérant les chargés de mission pour qu'ils interviennent plus facilement, notamment pour clarifier certains points techniques ou contextuels.

C. Conclusion et projections

- En conclusion, nos propositions portent sur le profil des participants de l'évaluation, le contenu des ateliers menant à l'évaluation et la facilitation de ces ateliers. Nous pouvons synthétiser nos recommandations autour des actions suivantes :
- Créer une instance participative multi-acteurs pour la révision finale du PCAET : déterminer des acteurs souhaités et processus de sélection des participants.
 - Ajouter des ateliers dans le processus (1 à 4 séances supplémentaires) et réorganiser les contenus des ateliers pour augmenter les temps d'échanges entre acteurs du territoire.
 - Faire appel à un facilitateur/extérieur pour animer les séances de travail.

11. Synthèse des pistes de progrès

Différentes pistes de progrès validées par les élus résultent de ce travail d'évaluation à mi-parcours. Elles permettent ainsi de réorienter ou réaffirmer la politique Climat Air Energie de la Communauté de communes Val de Drôme en Bovalée pour les trois prochaines années.

A. Les pistes de progrès identifiés concernant le plan d'actions du PCAET

Se fixer des objectifs de résultats par fiche actions à l'horizon 2026, avec les porteurs d'actions. Ces objectifs pour 2026 doivent être atteignables, et s'inscrire dans la trajectoire de la stratégie du plan climat voté en 2021. Les indicateurs de suivi seront d'environ 4 par actions, permettant d'avoir un suivi des objectifs fixés ci-dessus, sans chercher l'exhaustivité. Ces nouveaux objectifs seront soumis au COPIL PCAET.

Par ailleurs, suite au travail d'évaluation à mi-parcours et des différents types de recommandations techniques, externes et de la Commission Environnement, le COPIL souhaite modifier le plan d'actions du PCAET.

Ainsi, ci-dessous les actions qui ne font pas l'objet d'arbitrage spécifique, qui sont donc à poursuivre et à conserver :

Piste	Action
1	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs
3	Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages
7	Former les professionnels et mobiliser les habitants
8	Développer la pratique du vélo
12	Réduire les véhicules
13	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables
19	Développer les chaudières et réseaux de chaleur bois
22	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
24	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés en bois d'œuvre
25	Développer les actions d'écoindustrie et d'économie circulaire
27	Accompagner les actions d'écoindustrie et d'économie circulaire
28	Développer l'économie à partir de la demande locale
29	Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)
30	Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)
31	Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
33	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives
34	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE

1	Créer et animer un club citoyen	Recommandations Réorienter l'action : "trouver un outil, une gouvernance plus participative autour du Plan Climat Energie Territorial"	Intégrer de nouveaux objectifs : 1. Organiser des formations continues à destination des élus, avec des visites de réalisations concrètes (réseau de chaleur, autoconsommation photovoltaïque) et des pédagogies alternatives. Intégrer les citoyennes et les citoyens autant que possible dans l'organisation de ces temps. 2. Améliorer la communication autour de l'Observatoire (en lui trouvant un nom attractif et en évitant les acronymes), rendre visibles les actions exemplaires et les projets en cours.	Renforcer l'animation et la sensibilisation scolaires sur les enjeux biodiversité, climat et énergie	Renforcer en priorité les axes suivants : -S'engager de façon plus ambitieuse dans une politique de promotion de la mobilité durable en Interne. - Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique. - Expérimenter une démarche du type "évaluation climat du budget" dans le cadre de la construction du budget intercommunal et mettre en place une grille type « climat des projets » pour la transition.	Concernant la partie sur les communes, le COPIL souhaite scinder l'action pour donner plus de visibilité.	Renforcer l'action : en prenant notamment en compte les recommandations de la commission environnement de mobiliser les élus d'échelons administratifs supérieurs pour intégrer les priorités du PCAET au niveau législatif et faire connaître les actions réalisées sur le territoire	Renforcer l'action avec la mise en place de programmation pluriannuelle des investissements pour les travaux de performance énergétique pour le patrimoine bâti communal et intercommunal, axé les rénovations sur le confort d'été sans climatisation, etc.	Réorienter, renforcer l'action sur les sujets suivants: - renforcer l'accompagnement du petit tertiaire, étudier la possibilité de relancer cette action - soutenir la réalisation de diagnostic et d'actions de sobriété - renforcer les collaborations avec les entreprises locales en mettant en avant les entreprises pépites (label biovalley, Eco-défis, etc)
2	Mettre en place un observatoire du PCAET								
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									

15	Transporter les marchandises autrement : mobilité simplifiée	Action à conserver, qui sera développée dans le futur plan de mobilité simplifiée
16	Promouvoir une mobilité durable - soutien à la création d'une agence de mobilité	Changer l'intitulé par "Promouvoir une mobilité durable". Recommandations qui seront développées dans le Plan de Mobilité simplifiée
17	Air-Energie dans les documents de planification	Traduire les enjeux Climat, Air-Energie dans les documents de planification
18	Préparer l'appréhension de la planification	Préparer l'appréhension de la planification
19	Accompagner la production délocalisée	Accompagner la production délocalisée
20	Le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur aérien	Poursuivre cette action notamment au vu des nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables
21	Animier la plateforme de développement des énergies renouvelables	Actions à poursuivre et à traiter dans le cadre du SDER schéma décentralisé
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		

Les actions suivantes vont être créées :

N° action	Intitulé	Orientations
36	Mettre en place une formation initiale pour les élus lors du prochain mandat	Elaborer en 2025 le plan de formation, idéalement sous forme d'un récit mobilisateur.
37	Renforcer l'animation et la sensibilisation du grand public (hors scolaires) sur les enjeux biodiversité, climat et énergie	1. Organiser des événements communautaires et journées de sensibilisation sur le climat (ex : une action récurrente qui s'ancre localement) pour mobiliser les citoyens. 2. Encourager les initiatives des petits collectifs (Fablab, associations locales) pour multiplier les actions locales et favoriser une appropriation collective.
38	Accompagner les communes dans leurs projets de transitions écologiques	1. Communiquer activement sur les services disponibles de la CCVD pour la mise en œuvre des actions de transition. 2. Assurer une veille sur les financements disponibles pour la transition écologique et faciliter l'accès à ces financements pour les communes. 3. Positionner la CCVD comme AMO pour les communes pour la mise en œuvre de plan climat communau et de réalisation des actions de transition
39	Accompagner et sensibiliser les associations dans la transition	1. Généraliser le conditionnement des subventions des associations à des critères environnementaux. 2. Élaborer une charte d'éco-événements avec les communes pour les associations, avec des recommandations pratiques sur la réduction de leurs impacts (énergie, déchets, mobilité) et leurs leviers d'actions.
40	Développer une culture du risque sur le territoire	1. Développer des plans de crise pour les communes et l'intercommunalité, afin de prendre davantage en compte les impacts du changement climatique dans les politiques locales. 2. Encourager la création de réserves citoyennes pour mieux répondre aux crises environnementales et climatiques au niveau local.
41	Renforcer l'animation autour des actions de sobriété touristiques aux enjeux environnementaux	Renforcer et développer des actions autour de la promotion de la sobriété autour de différents acteurs (terrand public, famille, usagers, etc) et multi-thématiques (énergie, eau, matière, etc.)
42	Sensibilisation des acteurs touristiques aux enjeux environnementaux	Mettre en place une action spécifique à destination des acteurs touristiques du territoire.

Objectifs stratégiques	N° d'action	Intitulé de l'action
OS 1. Mobiliser le territoire	1	Mettre en place une formation initiale pour les élus lors du prochain mandat
OS 1. Mobiliser le territoire	2	Définir un outil et une gouvernance autour du PCAET
OS 1. Mobiliser le territoire	3	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs
OS 1. Mobiliser le territoire	4	Mettre en place un observatoire du PCAET

Ainsi, le nouveau plan d'actions est ainsi constitué :

L'action n°1, « lancer des appels à projet citoyens dans les communes » est abandonnée, les élus du COPU estiment que d'autres appels à projet thématique existent et sont plus pertinents par secteur.

OS 1. Mobiliser le territoire	5	Renforcer animation et sensibilisation des scolaires sur les enjeux biodiversité, climat et énergie.
OS 1. Mobiliser le territoire	6	Renforcer l'animation et la sensibilisation du grand public (hors scolaires) sur les enjeux biodiversité, climat et énergie.
OS 1. Mobiliser le territoire	7	Animier et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire
OS 1. Mobiliser le territoire	8	Accompagner les communes dans leurs projets de transitions écologiques
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	9	Renforcer l'animation autour des actions de sensibilisation et mobiliser les citoyens.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	10	Mobiliser et faciliter les démarches pour les professionnels et mobiliser les ménages.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	11	Former les professionnels et mobiliser les habitants.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	12	Mener des actions de pilotage pour une réglementation nationale compatible avec le PCAET.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	13	Renforcer la performance environnementale des établissements publics et renforcer les filières locales.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	14	Développer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	15	Développer la pratique du vélo et du covoiturage.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	16	Ramper les véhicules.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	17	Accompagner les acteurs du territoire.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	18	Transporter les marchandises autrement.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	19	Promouvoir une mobilité durable.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	20	Traduire les enjeux climatiques dans les logements de production.
OS 2. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	21	Préparer la planification.
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	22	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables

OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	23	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	24	Relocaliser la production d'énergie - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	25	Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois
OS 3. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	26	Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières bioGNV, hydrogène et électrique
OS 4. Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone	27	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)
OS 4. Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone	28	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	29	Établir une feuille de route économique circulaire pour favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations, pour et par les entreprises du territoire
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	30	Accompagner les actions d'écoologie industrielle et d'écoconception
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	31	Accompagner et sensibiliser les associations dans la transition
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	32	Sensibilisation des acteurs tertiaires aux enjeux environnementaux
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	33	Développer l'économie à partir de la demande locale
OS 5. Favoriser l'économie circulaire	34	Développer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)
OS 6. S'adapter au changement climatique	35	Former les élus et les services aux enjeux de densification, artificialisation, adaptation au changement climatique, et évolution des risques (notamment incendie)
OS 6. S'adapter au changement climatique	36	Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
OS 6. S'adapter au changement climatique	37	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-bois.
OS 6. S'adapter au changement climatique	38	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives
OS 6. S'adapter au changement climatique	39	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE
OS 6. S'adapter au changement climatique	40	Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade
OS 6. S'adapter au changement climatique	41	Développer une culture du risque sur le territoire

8. Les pistes de progrès méthodologique pour la révision du PCAET (tous les 6 ans, sauf en 2027)

Les élus du COPIL soulignent la qualité du travail effectué par la commission environnement et du travail des étudiants de Sciences Po Grenoble. Au vu de ces différents retours, les élus souhaiteraient, lors de la révision du PCAET, mener une démarche en incluant à nouveau une instance externe tout en prenant en compte les remarques du retour d'expérience de l'évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire en :

- Diversifiant les acteurs participant à l'évaluation,
- Renforçant la concertation avec les élus, agents et partenaires,
- Faisant appel à un observateur/facilitateur extérieur (neutre),

Impact à évaluer							
Impact à évaluer	Évolution de la production d'énergie renouvelable par source [hydroélectricité, solaire, bois et éoliennes] et émissions de gaz à effet de serre	Qui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Produit des énergies renouvelées

Impact à évaluer							
Impact à évaluer	Action 25 du PCAEI - Alimentation durable 15 projets d'appels à projets sur l'alimentation durable faciliteraient aider. sustained yield. Permanence, etc. 5 chantiers accompagnés 1 de culture semi-durable de nouveau(100% initial en fonctionnement)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Une transition socialement juste

Impact à évaluer							
Impact à évaluer	Action 26 du PCAEI Projet d'aménagement durable créant 3 stations de recharge en 2023 3 vélos à location, 57 bénéficiaires 100% vélo.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Environnement et mobilité

Impact à évaluer							
Impact à évaluer	Action 27 du PCAEI Fond de soutien aux énergies renouvelables et écosystèmes et territoires	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Impact à évaluer	Action 28 du PCAEI Soutien à la création d'une agence de mobilité (DROMOUCB) 11 mardi, 11 participants à des formations, 134 personnes renseignées, etc. Nombre d'associations de protection de l'environnement sur le territoire 81 associations reconnues dans le Répertoire National des Associations) dont 15 ont été créées depuis 2021. 35 bénévoles sur le territoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Transition énergétique